

2.6. RELATIONS VISUELLES ENTRE LE SECTEUR DU PROJET ET SON ENVIRONNEMENT

Données consultées : fond cadastral ; Carte du trafic routier 2016 de la direction interdépartementale des routes de l'Ouest ; Corine Land Cover 2018 ; Atlas des patrimoines ; Base nationale des installations classées ; Site internet du PETR Pays de Ploërmel Coeur de Bretagne ; Parcours de terrain en mai 2019.

2.6.1. Une zone d'influence visuelle très réduite

L'influence visuelle du secteur du projet est limitée par la combinaison de deux facteurs principaux :

- le positionnement en fond de vallée, qui concentre la zone d'influence visuelle dans la vallée elle-même et sur ses coteaux ;
- une densité de boisements, plantations sylvicoles et haies ou alignements d'arbres de haut jet (le long du chemin de halage et le long de la voie verte) qui ferme rapidement les vues, fragmente le paysage de la vallée et lui apporte une capacité d'absorption assez importante.

La zone d'influence visuelle du périmètre du projet est modeste. Elle s'étend au sud jusqu'à l'Oust, à l'ouest jusqu'à la N 166 et à l'est jusqu'au premier coteau. Les sommets du coteau limitant la vallée de l'Oust au sud offrent des vues panoramiques vers la vallée. Localement, le secteur du projet peut être visible à l'arrière plan, d'une manière très ponctuelle.

Relations visuelles avec l'habitat proche

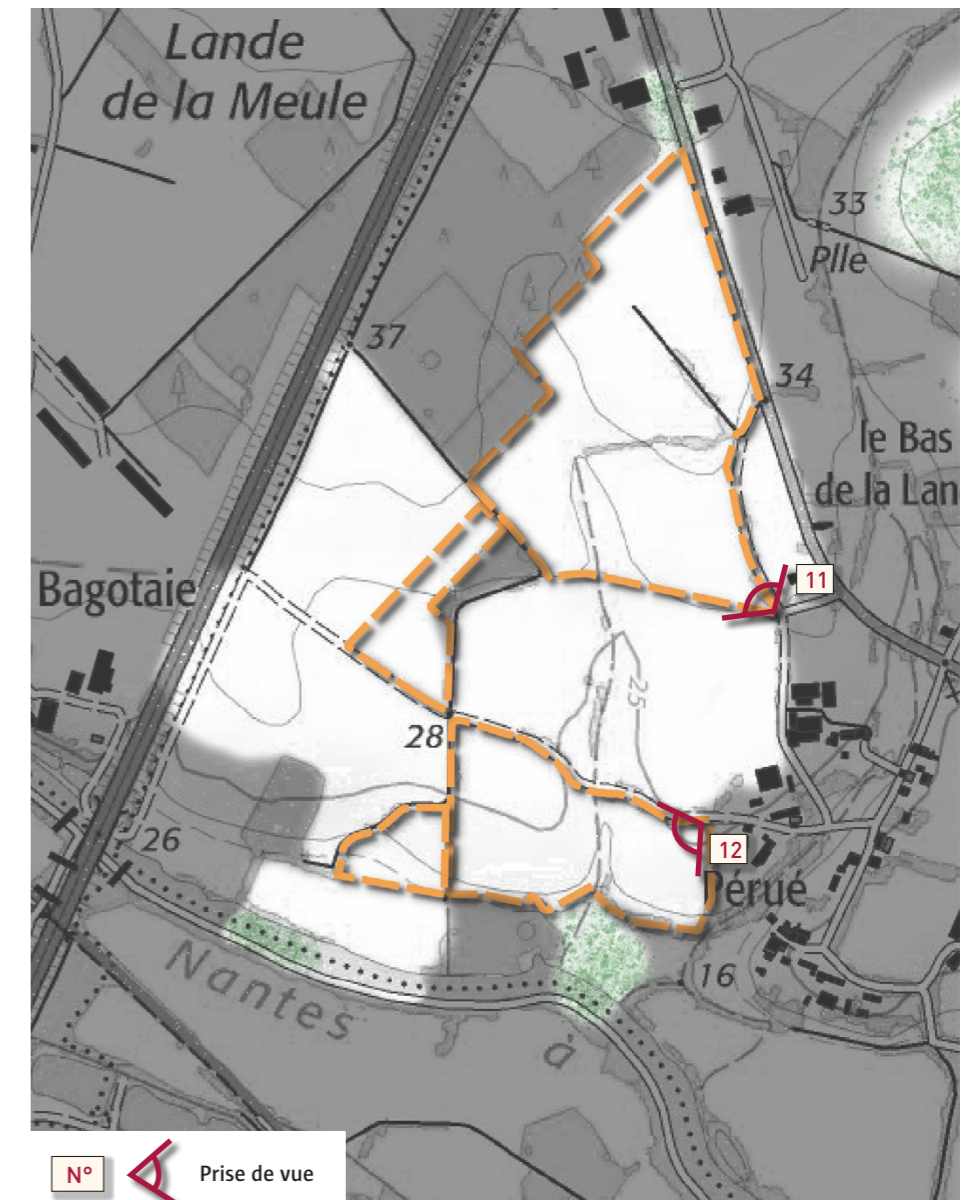
2.6.1. A. Un enjeu centré sur le hameau de Pérué

Des hameaux proches, seul celui de Pérué est visuellement concerné par le secteur du projet, qu'il jouxte à l'est. L'essentiel du hameau est implanté à cheval sur un talweg sur la partie terminale d'un vallon qui débute au niveau du bourg de Saint-Abraham et qui descend vers le sud jusqu'à rejoindre la vallée de l'Oust. Au droit du hameau, la densité en bosquets et haies y est importante ; elle préserve un cadre arboré autour des habitations. Cette végétation ainsi que les bâtiments agricoles qui bordent le hameau ferment la vue depuis les habitations en elles-mêmes, à l'exception de celle la plus au nord, située plus haut et en dehors du talweg. Le paysage y est ouvert au premier plan sur la partie nord du site, bordée par le chemin d'exploitation (photo n° 11). Compte-tenu de la proximité et de l'ouverture de la vue, cet enjeu est fort.



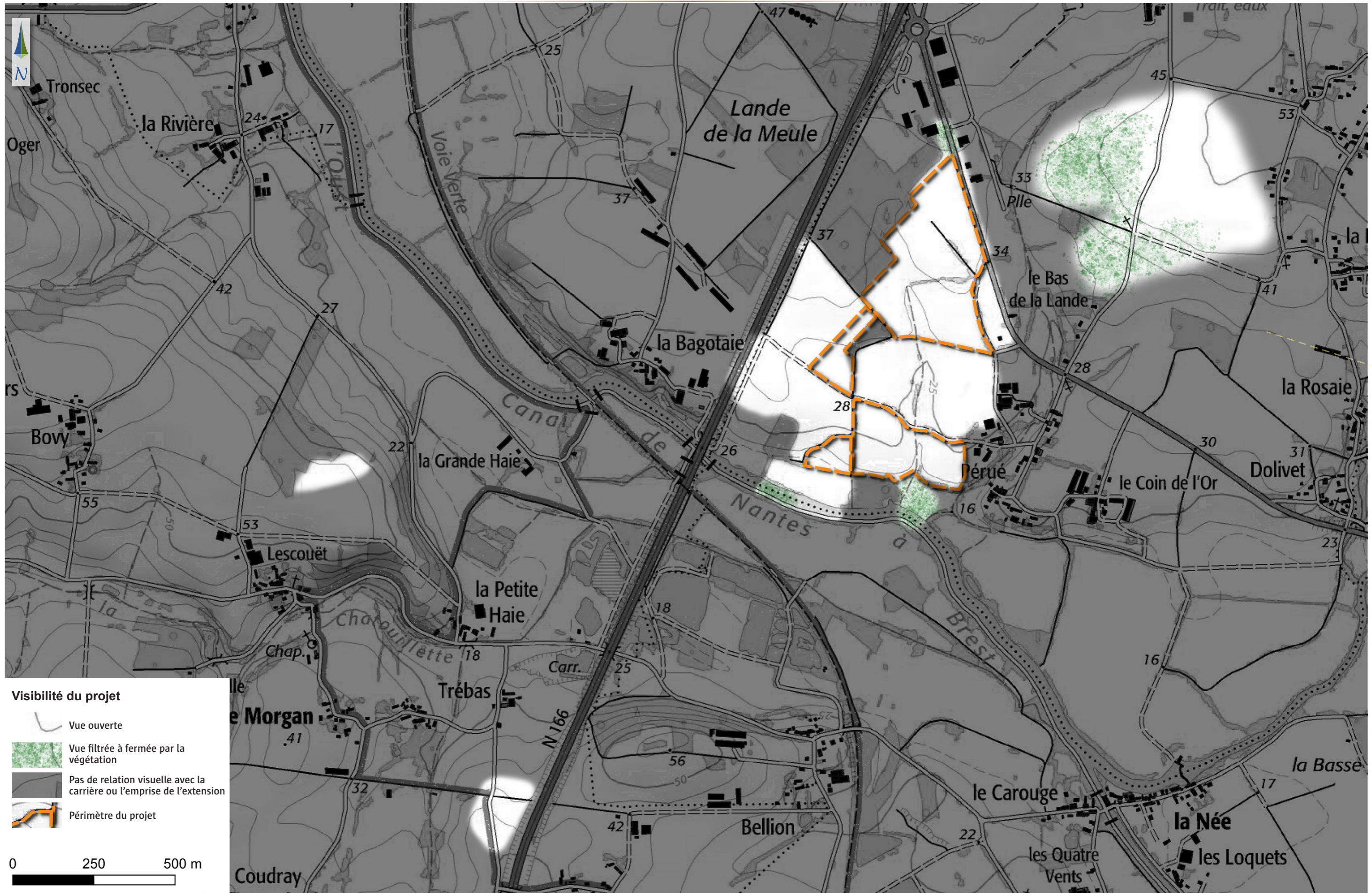
Vue sur la partie sud du projet depuis les abords de Pérué.

LOCALISATION DES PHOTOS



Au nord de Pérué, la vue s'étend sur paysage semi-ouvert orienté vers le sud-ouest. Une échappée visuelle au travers du maillage de haies et bosquets permet d'apercevoir la crête boisée qui domine la rive opposée. Le secteur du projet occupe tout le premier plan de ce panorama. On aperçoit au second plan la zone en cours de remise en état.

ZONE D'INFLUENCE VISUELLE DE LA CARRIÈRE ET DE L'EMPRISE DE L'EXTENSION



Les autres hameaux, situés plus en recul, présentent une configuration comparable en matière de densité végétale (le Bas de la Lande) et présence de bâti agricole à leur périphérie (le Coin de l'Or, la Bagotaie). Ils n'ont pas de relation visuelle avec le secteur du projet.

2.6.1. B. Pas de vision depuis le bourg de Saint-Abraham

Situé dans la partie supérieure du vallon mentionné ci-dessus, le bourg de Saint-Abraham est séparé visuellement du secteur du projet par la topographie. Il faut sortir du bourg et atteindre la ligne de crête pour voir la vue s'ouvrir au loin sur la vallée de l'Oust, à la faveur d'un premier plan totalement dégagé (photo n° 13). Situé en contrebas dans un contexte arboré, le secteur du projet n'est pas pour autant visible.

Le projet ne présente par conséquent aucun enjeu pour le centre-bourg.

2.6.2. Une relation visuelle contenue au réseau routier le plus proche

2.6.2. A. Un enjeu modéré depuis la N 166

Parmi les voies de communication routière qui traversent l'aire d'étude, celle qui accueille le plus gros trafic est bien entendu la N 166 (axe Ploërmel - Vannes, sur la liaison entre Rennes et la côte bretonne sud), avec un trafic moyen journalier annuel de plus de 18800 véhicules par jour en 2016. À la traversée de la vallée de l'Oust, les vues latérales vers l'ouest sont totalement fermées par la végétation qui borde la route, à l'exception des passages sur les ouvrages d'art. Toutefois, les fenêtres visuelles qui s'ouvrent alors (à la traversée de la rivière et au franchissement de voies communales) n'ont aucune relation visuelle avec le secteur du projet.

De même, les séquences de descente dans la vallée de l'Oust (dans les deux sens) sont majoritairement en déblai : les vues latérales sont fermées par le relief.

En rive nord, une séquence de liaison entre la traversée de l'Oust et la séquence en déblai offre sur environ 200 m une ouverture visuelle sur la frange ouest du périmètre du projet, distant de 250 m (photo n° 14). La voie express est ici à la même altitude que le secteur du projet. La vue est ouverte mais non dominante, ce qui écrase la perspective sur la partie visible du secteur du projet. De plus la densité végétale présente sur le site masque l'essentiel du périmètre du projet, notamment tout le secteur nord et la partie sud. Cette séquence paysagère présente un caractère rural homogène et structuré par la végétation, sans constituer pour autant un paysage emblématique. Compte-tenu de la fréquentation de cet axe, l'enjeu est fort.



2.6.2. B. Une vue ouverte sur le secteur nord depuis la D 764

La route départementale D 764 constitue l'essentiel du linéaire de la liaison Ploërmel - Redon. C'est un axe structurant à l'échelle du département.

Elle longe la limite nord du périmètre du projet sur 350 m et présente une ouverture visuelle totale sur la partie nord, sur une séquence de plus de 600 m de long dans laquelle la vue s'ouvre au sud sur la vallée de l'Oust jusqu'aux coteaux de la rive opposée. Le paysage présente une ambiance agricole (prairies pâturées et cultures) arborée, où le maillage bocager et les boisements continuent de structurer les vues. Cette séquence contraste avec la précédente (ou la suivante selon la direction de l'utilisateur), constituée par le parc d'activités du Val d'Oust, connecté à la voie express.

Le passage sans transition d'une séquence péri-urbaine au paysage fermée, à une séquence entièrement agricole, au paysage ouvert et très verdoyant, est un élément fort d'animation du parcours. La modification de l'ambiance paysagère de cette seconde séquence constitue un enjeu fort pour le projet.



Vue ouverte sur la partie nord du secteur du projet depuis la D 764 à la sortie de la zone d'activités. La vue, cadrée par le boisement à droite, s'échappe par-dessus le maillage bocager situé au second plan pour rejoindre le coteau de la rive sud de la vallée de l'Oust.

2.6.2. C. Un réseau routier communal très peu concerné

C.1. Une vue dominante depuis le nord

Sur le réseau communal, seule la route située à proximité au nord, entre le Bas de la Lande et le bourg de Saint-Abraham (par le hameau de Rochefort) présente une relation visuelle significative avec le secteur du projet (photo n° 16). Passant en sommet de coteau, dans un secteur totalement dépourvu de strate arborée, elle présente un paysage très ouvert au sud et à l'ouest, dominant la vallée de l'Oust sur toute sa largeur. Le secteur du projet s'inscrit dans l'arrière-plan du paysage, à plus de 400 m, là où la vue sur le parcellaire agricole est fragmentée par la trame arborée.

Le fort recul de la trame bocagère a banalisé le paysage. Compte-tenu de la distance au projet et de la faible fréquentation de cette route, l'enjeu est faible.

C.2. Des vues rares et très ponctuelles depuis le coteau sud

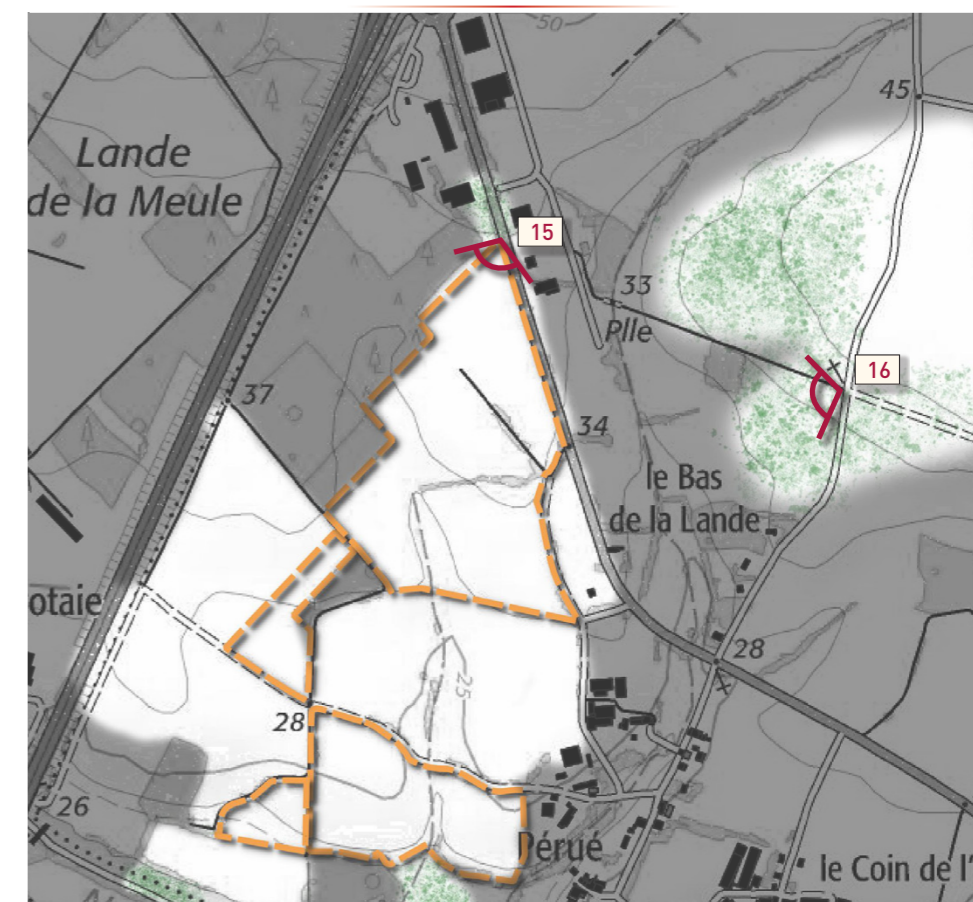
L'un des sommets de coteau en rive sud présente une ouverture visuelle ponctuelle depuis la voie communale qui intègre très partiellement le secteur du projet dans l'arrière-plan du paysage (photo n° 17). Quelques autres vues potentielles du même type sont repérables sur ce même coteau. Mais c'est davantage l'exploitation de la Grande Haie et ses installations qui signalent l'activité extractive dans la vallée. Dans ce paysage perçu à grande échelle, le secteur du projet est un élément très ponctuel et le plus

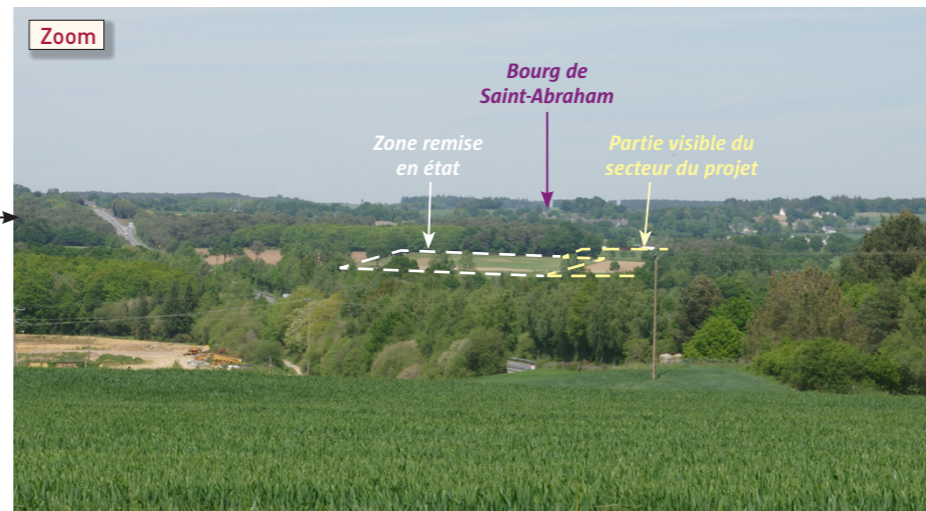
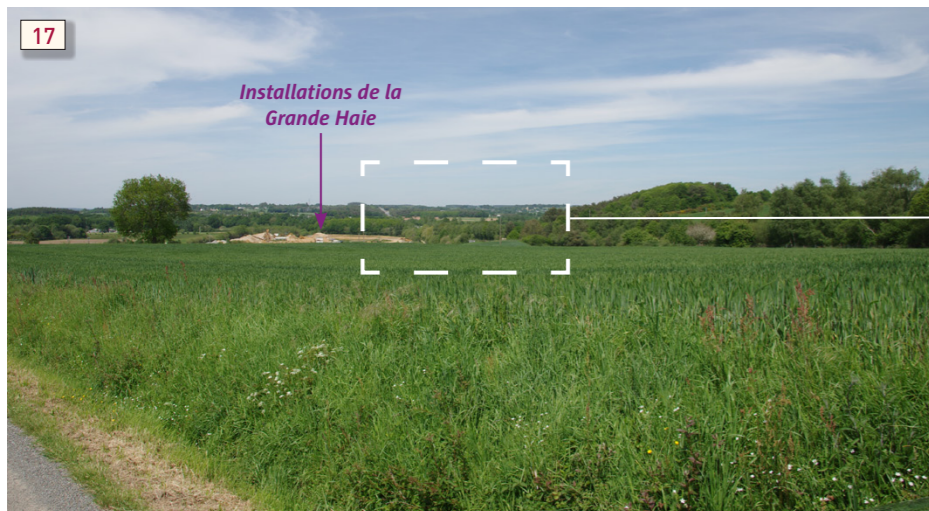
16



Vue ouverte sur la partie nord du secteur du projet depuis la voie communale passant en haut de coteau à l'est. Bosquets et fragments de haies bocagères cadrent la vue qui se prolonge au centre sur le fond de vallée.

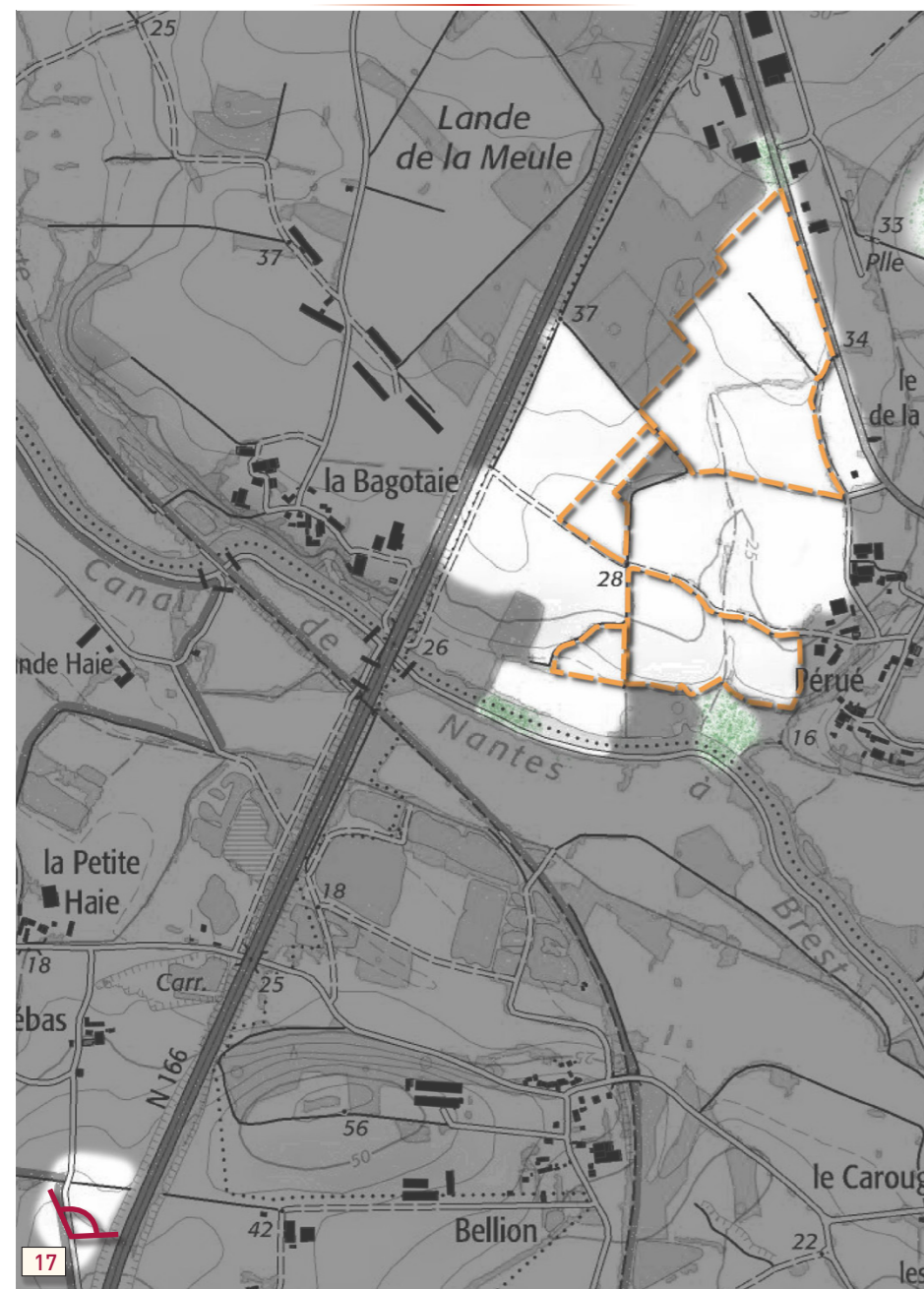
LOCALISATION DES PHOTOS





Vue lointaine depuis le coteau opposé : une situation rare et qui ne permet de voir qu'une portion très réduite du secteur du projet, bordé par une importante trame arborée. Les installations de la Grande Haie, en rive droite, attirent davantage le regard vers le fond de vallée par la couleur claire des stocks et surfaces minérales.

LOCALISATION DES PHOTOS



souvent masqué. L'enjeu pour ce coteau est très faible : il concerne de rares vues intégrant un potentiel effet de cumul avec les installations de la Petite Haie.

2.6.3. Le tourisme

Le secteur du projet est situé à proximité de deux équipements touristiques structurants au niveau régional, tous deux supports à la découverte des paysages traversés : le canal de Nantes à Brest et la voie verte Mauron-Questembert. À cela se rajoute le GR 347 qui emprunte localement le chemin de halage.

2.6.3. A. Une séquence ouverte le long du canal de Nantes à Brest et de son chemin de halage

Le cours d'eau et le chemin de halage connaissent une très forte fréquentation touristique à la belle saison, mais aussi – pour ce qui concerne le chemin de halage – le reste de l'année pour un usage local de loisirs (promenade, course à pied...)

Le tourisme fluvial autant que les déplacements doux sur le chemin de halage se font à des vitesses lentes, propices à la contemplation des paysages traversés. Le secteur du projet s'inscrit dans une séquence de paysage semi-ouvert dans lequel la partie sud est visible en rive opposée (photos n° 18 et 19, page 19).

Le croisement avec l'ancienne voie ferrée réhabilitée en voie verte (Mauron - Questembert) constitue un point de repère important sur le parcours. C'est ici que l'itinéraire de grande randonnée GR 347, tronçon de GR reliant Josselin à Redon, quitte le canal pour monter sur le coteau sud de la vallée de l'Oust.

2.6.3. B. Des vues fermées depuis la voie verte et le GR

La voie verte Mauron - Questembert emprunte le tracé d'une ancienne voie ferrée. Sa particularité est d'avoir un revêtement enrobé, qui la rend accessible à de nombreux usages (rollers, fauteuils roulants...). Elle fait partie d'un axe régional qui relie la côte nord à la côte sud.

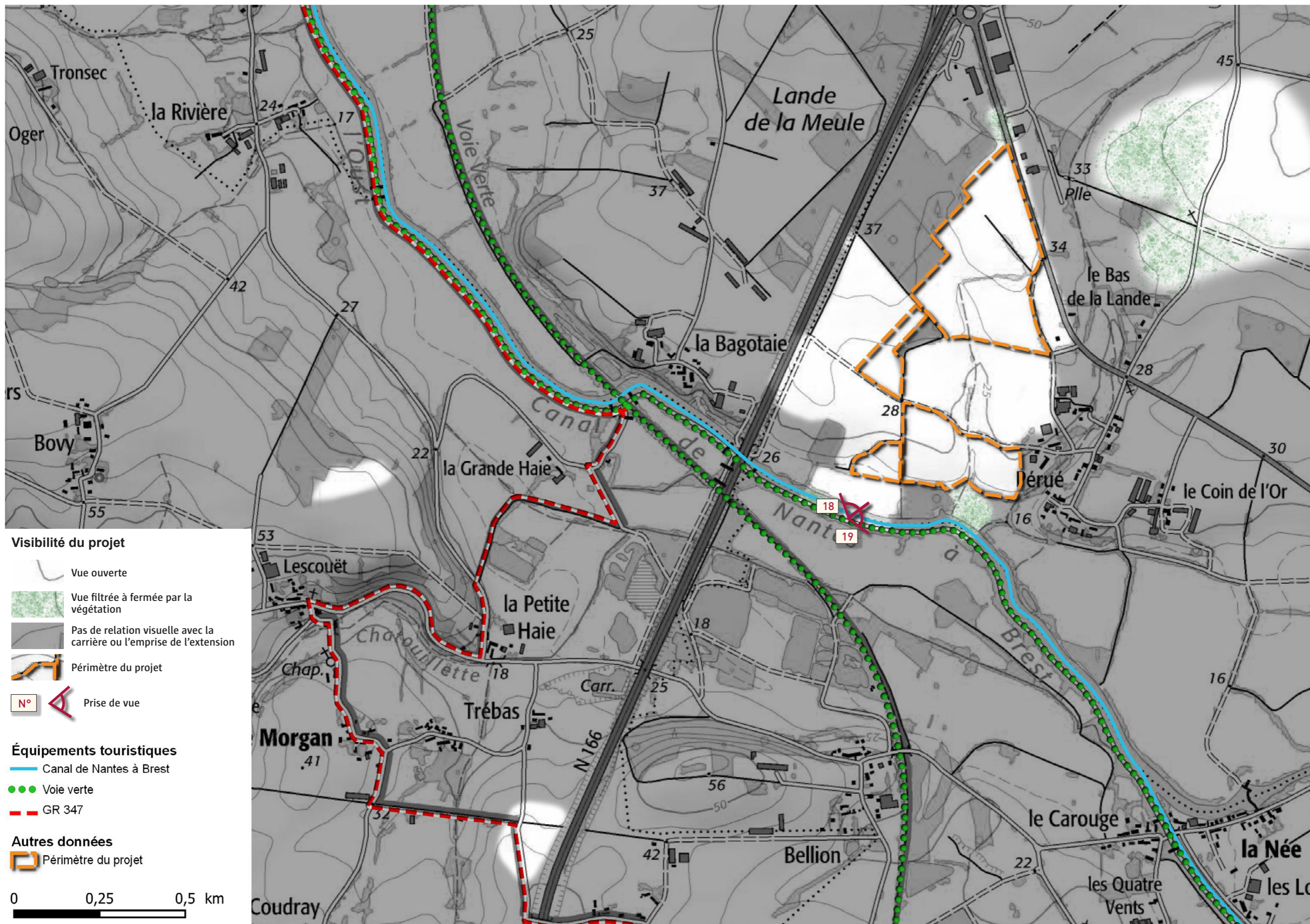
S'agissant d'une ancienne voie ferrée, elle bénéficie de bas-côtés depuis longtemps arborés. Ceci procure une ambiance ombragée, intimistes, aux vues latérales souvent fermées. À la traversée de la vallée de l'Oust, la vue s'ouvre quelque peu, à la faveur de quelques trouées dans la végétation. Elle parvient ponctuellement à s'étendre sur le fond de vallée, mais la trame arborée qui longe le chemin de halage l'arrête en deçà du canal. Ce n'est qu'à la traversée de la rivière que la vue s'ouvre totalement, mais elle reste assez courte et l'on se situe alors de l'autre côté de la 2 x 2 voies, à plus de 700 m du périmètre du projet. La vue est totalement fermée par la végétation de la rive opposée et par la topographie.

À l'échelle locale, voie verte et chemin de halage sont empruntés par la boucle de Vélo Promenade® « Boucle canal voie verte », promue par Destination Brocéliande¹.

L'enjeu représentés par le canal et le chemin de halage est fort. Il est nul concernant la voie verte et le GR.

¹ Destination Brocéliande est la dénomination commerciale du pôle d'équilibre territorial et rural Pays de Ploërmel Coeur de Bretagne.

INFRASTRUCTURES TOURISTIQUES





Depuis le chemin de halage, la partie sud du secteur du projet se présente « en tableau » sur le coteau opposé.

2.6.4. Pas de covisibilité avec le patrimoine protégé

Les zones de visibilité du projet ne contiennent aucun monument historique ou site classé ou inscrit.

Au nord, le monument historique le plus proche est à 1,2 km. Il s'agit de la croix de l'ancien cimetière du bourg de Saint-Abraham, dénué de relation visuelle avec le secteur du projet.

Au sud, l'allée couverte de Trélan, sur la commune de Questembert, est à 1,6 km au sud du secteur du projet. Située au cœur d'un boisement, la vue y est totalement fermée par la végétation (*photo ci-dessous*).

Le projet ne comporte donc aucun enjeu relatif au patrimoine protégé.

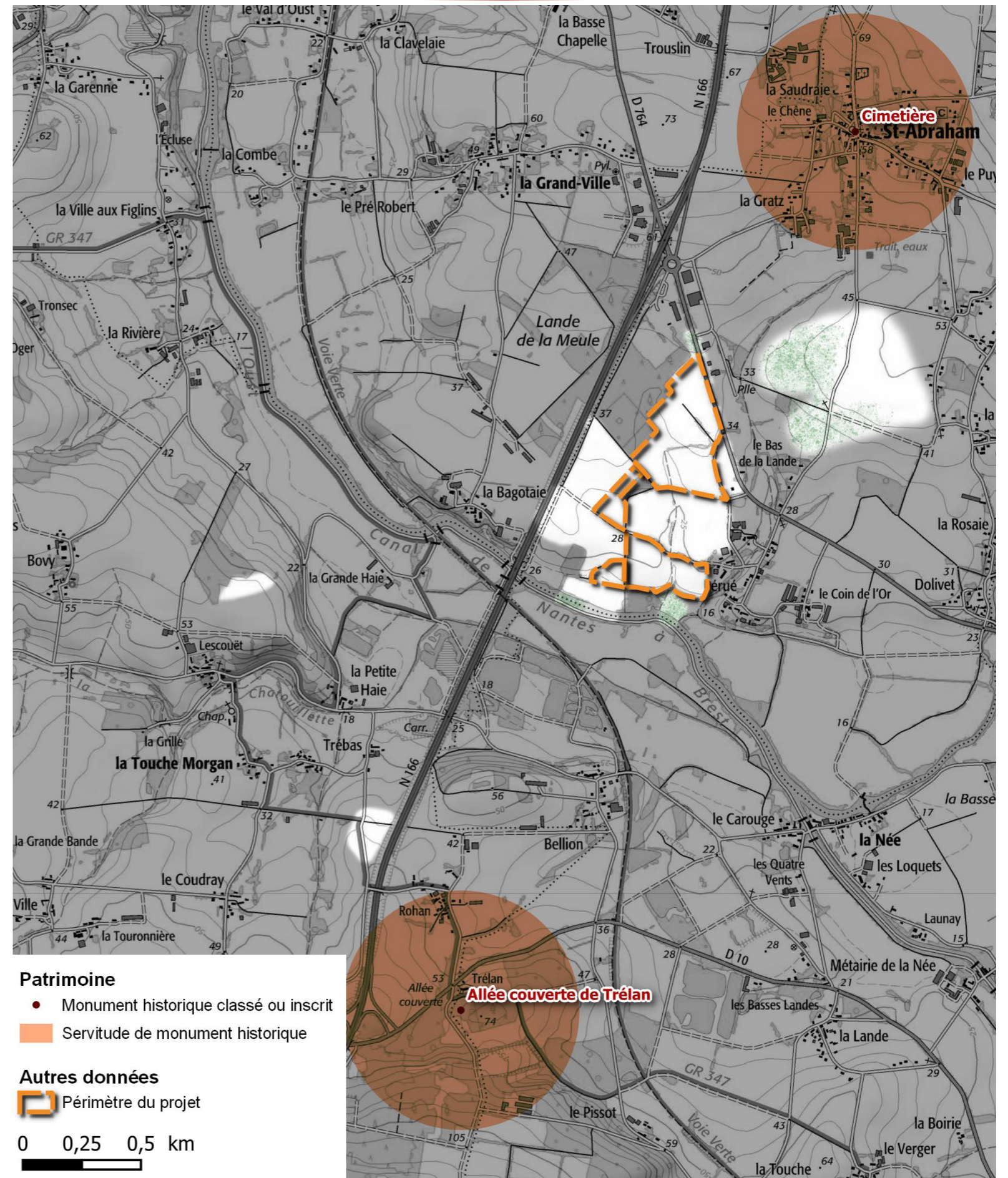


La croix de l'ancien cimetière du bourg de Saint-Abraham.

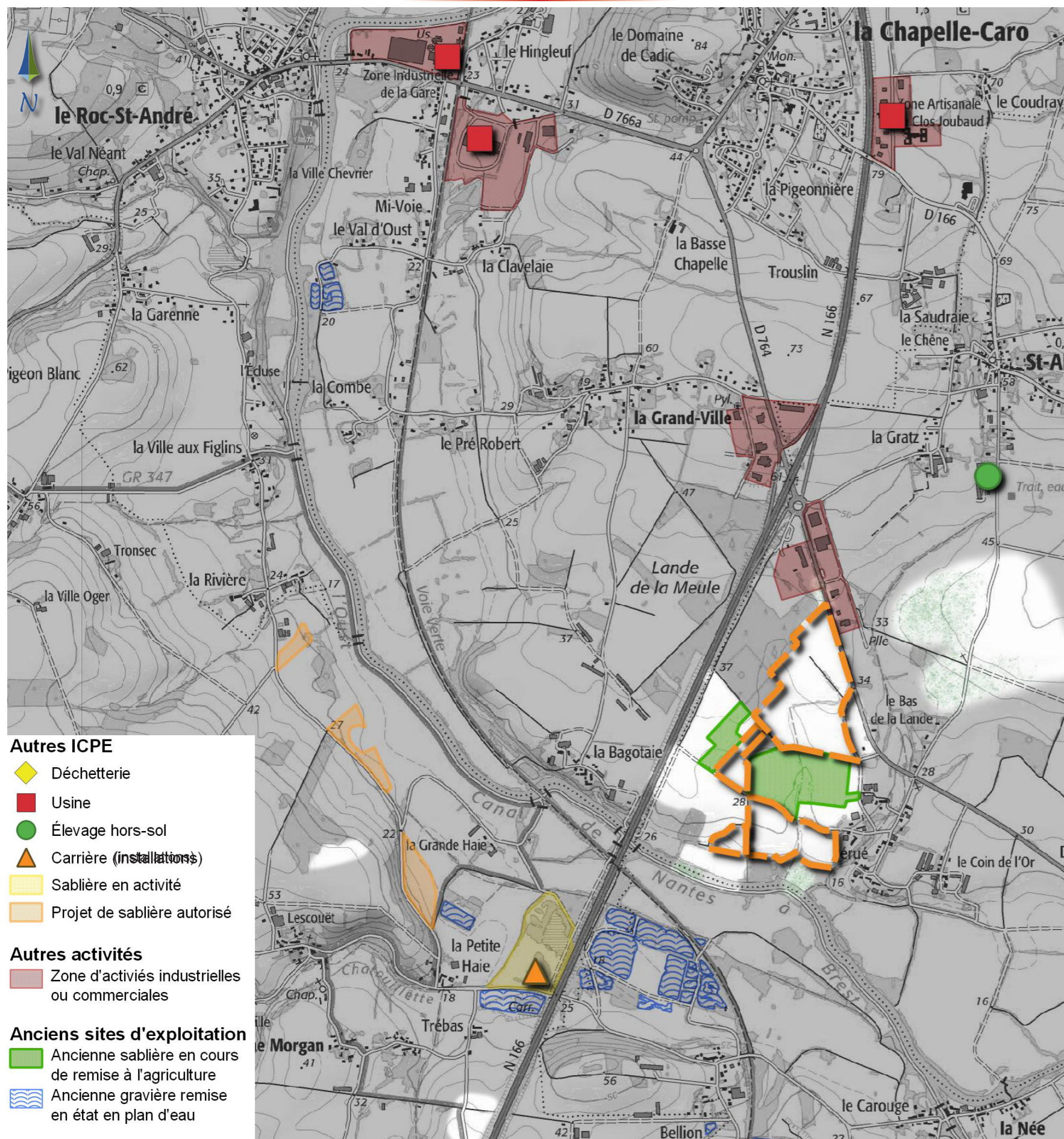


L'allée couverte de Trélan, dans son contexte boisé

PATRIMOINE PROTÉGÉ



ÉLOIGNEMENT AUX AUTRES ACTIVITÉS



2.6.5. Les autres installations classées pour la protection de l'environnement

Voir la carte page 21

Un projet lié à deux autres sablières

Le présent projet est lié aux installations de la Petite Haie, implantées à plus de 800 m au sud-ouest, de l'autre côté du canal et de la voie express et qu'elle alimentera, au même titre que la sablière de la Grande Haie, dont l'exploitation a été autorisée par arrêté préfectoral du 30 juillet 2021. Il y aura donc une continuité dans l'exploitation de ces trois sites, mais une discontinuité entre les périmètres. D'un point de vue paysager, il y a donc un enjeu de cumul. Mais, en l'absence d'intervisibilité entre elles, ce sera un enjeu d'effet de cumul indirect, à savoir celui d'une vision successive au cours d'un déplacement et non simultanée.

Ceci concernera en premier lieu le canal de Nantes à Brest et le chemin de halage, qui dispensent des vues sur le secteur du projet et la future sablière de la Grande Haie. Cet enjeu est modéré, car les envergures des zones prévues à l'exploitation restent assez modestes dans la perception depuis le fond de vallée.

Un secteur dense en anciennes sablières

La vallée de l'Oust compte de nombreuses anciennes sablières reconverties en plans d'eau d'agrément. Facilement repérables sur carte par leur forme géométrique, ils sont en revanche beaucoup plus discrets dans la réalité car ils sont pour la plupart masqués par des haies ou bandes boisées hautes et denses. Tous ces plans d'eau se situent en rive sud, sans intervisibilité avec le secteur du projet.

Les sablières les plus récentes sont désormais remises en état par remblaiement et restitution à l'agriculture. C'est le cas des parcelles exploitées aux abords du secteur du projet et c'est le principe qui a été retenu pour le présent projet. Une fois la remise en état achevée, il n'en restera aucune trace visible dans le paysage.

L'effet de cumul est donc nul avec les sablières remises en état.

Un effet de cumul paysager modéré avec d'autres installations classées

La carrière se situe dans un contexte rural agricole et d'activités dans lequel, outre les carrières et ISDI, les installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) sont principalement liées à l'activité agricole, puisqu'il s'agit de bâtiments d'élevage hors sol. Leur fonction est suffisamment éloignée de celle d'une carrière pour éviter un effet de cumul lié à un même type d'activité industrielle.

Le parc d'activités du Val d'Oust rassemble des activités de type industrielles, qu'elles soient ICPE ou non. Situé dans la continuité du secteur du projet le long de la D 764, il génère un effet de cumul pour les usagers de cet axe routier.

L'enjeu relatif à l'effet de cumul de la carrière avec les ICPE autres que les carrières et ISDI est modéré : il se concentre sur la D 764 pour l'effet de cumul direct avec le parc d'activités du Val d'Oust et la N 166 pour l'effet de cumul indirect avec les installations de la Petite Haie.

2.6.6. Résumé de l'état initial et bilan des enjeux paysagers

Un positionnement dans la vallée, dans une mosaïque paysagée

Le projet de sablière se situe dans la vallée de l'Oust, dans un secteur où celle-ci est large, sur un coteau en pente douce et régulière, orienté vers le sud. Du haut du coteau jusqu'à la rivière, boisements sylvicoles et parcellaire agricole élargi s'imbriquent pour créer un paysage en mosaïque, semi-ouvert.

Du maillage bocager ancien, seules quelques rares haies subsistent, ainsi que quelques arbres isolés, eux-mêmes vestiges d'anciennes haies.

L'aire d'influence visuelle n'atteint pas 900 m en rive gauche de l'Oust. En rive droite, quelques points hauts un peu plus éloignés (jusqu'à 1,3 km) offrent des vues plus lointaines, mais ils sont peu ou pas fréquentés.

Des enjeux relatifs à l'habitat centrés sur une maison

Les habitations les plus proches se situent à l'est, en limite du site, dans le hameau de Pérué. Pour l'une d'entre elles (la plus au nord), l'enjeu est fort car sa façade principale est orientée en direction du secteur du projet, dont elle n'est distante que de 35 m. Les autres maisons sont plus en retrait et, surtout, elles en sont visuellement séparées par d'imposants bâtiments agricoles. L'enjeu est ici faible à nul, car même la voie d'accès au hameau ne présente pas de relation visuelle avec le secteur du projet.

Les autres hameaux sont nettement plus éloignés. Ils ne présentent pas d'enjeu de visibilité.

Des enjeux forts sur les voies de communication structurantes

Le secteur du projet est situé entre deux axes routiers structurants : la voie express N 166, Ploërmel - Vannes à l'ouest et la D 764 à l'est (section Josselin - Malestroit) dont il est contigu.

Toutes deux possèdent une séquence paysagère aux vues ouvertes et de proximité sur le secteur du projet. De plus, la N 166 est classée « route à grande circulation ».

L'enjeu relatif au réseau routier structurant est donc fort.

Pas d'enjeu sur le patrimoine protégé

Les zones d'intervisibilité ne contiennent aucun monument historique ni aucun site inscrit ou classé. Le monument le plus proche (croix de de l'ancien cimetière dans le bourg de Saint-Abraham, inscrite à l'Inventaire supplémentaire des monuments historiques) est située à plus de 1100 m, hors de l'aire d'étude.

Le projet ne comporte donc aucun enjeu vis-à-vis du patrimoine historique ou paysager protégé.

Le canal de Nantes à Brest : un marqueur paysager et historique, support d'une activité touristique intense

La canalisation de l'Oust a façonné le fond de vallée, en le rendant navigable et en lui adjoignant un chemin de halage, souvent bordé d'alignements d'arbres. Ceci crée une trame paysagère régulière, linéaire mais qui conserve une certaine transparence sur le paysage de la vallée. Sa fréquentation touristique est importante à la belle saison, par les cyclo-randonneurs, les bateaux et les randonneurs pédestres (GR 347), trois moyens de locomotion qui laissent le temps de la découverte des paysages.

Le projet est situé en rive opposée, mais son périmètre s'approche à une quarantaine de mètres de la berge. Une courte séquence présente une ouverture visuelle vers le nord depuis le canal et son chemin de halage, intégrant l'extrémité sud-ouest du secteur du projet.

L'enjeu lié au tourisme sur le canal et le chemin de halage est fort.

Plusieurs sablières en exploitation ou remises en état, mais un effet de cumul centré sur une seule d'entre elles

De Malestroit à Montertelot, la vallée de l'Oust compte de nombreux plans d'eau issus de l'exploitation d'anciennes sablières, auxquels il convient de rajouter les installations de la Petite Haie et le projet d'ouverture de la sablière de la Grande Haie, autorisée.

Quoique ces plans d'eau soient peu visibles et qu'ils n'aient pas d'intervisibilité, leur concentration sur un périmètre assez réduit leur confère un effet de cumul potentiel, par leur succession dans la vallée. Mais ils se situent majoritairement en rive opposée et ils ne sont pas liés au secteur du projet dans une quelconque succession le long d'un axe de circulation.

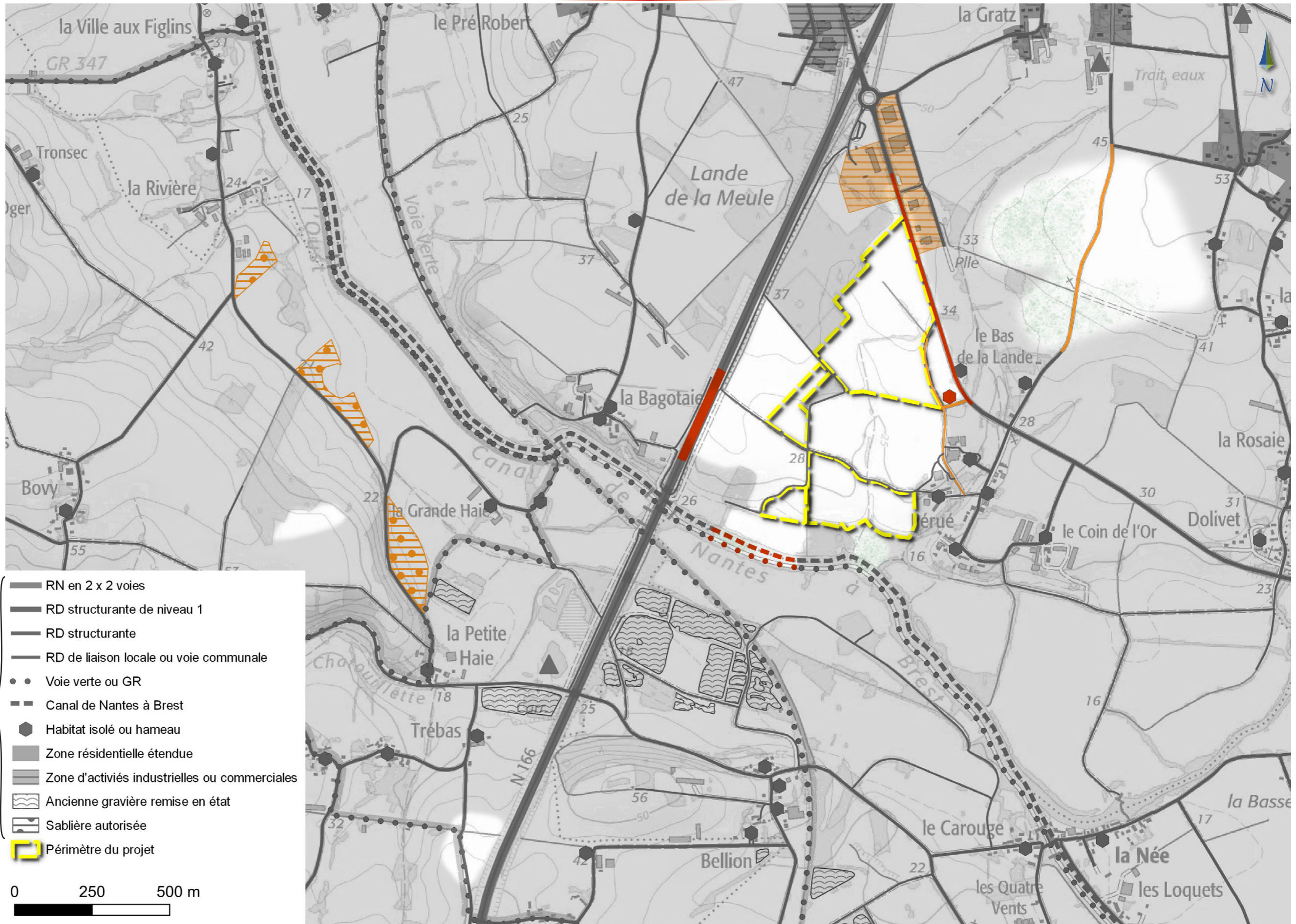
Plusieurs parcelles contiguës au périmètre du projet ont été exploitées en sablière, mais la remise en état leur a permis de retrouver leur aspect d'origine, effaçant toute trace de cette activité dans le paysage.

En revanche, la sablière de la Grande Haie autorisée en juillet 2021 sera visible depuis le canal et le chemin de halage. Ceci entraînera un effet de cumul indirect pour les usagers parcourant l'un de ces deux itinéraires. L'effet de cumul avec les autres sablières se concentrera sur celle de la Grande Haie, il constituera un enjeu modéré du fait du relatif éloignement entre les deux et de leurs envergures assez modestes.

Un enjeu de cumul modéré avec les autres activités

La partie sud du parc d'activités du Val d'Oust jouxte le périmètre du projet dans son extrémité nord, avec lequel il est en intervisibilité depuis la D 764. Les deux types d'activités sont de nature très différente (extraction de matériaux d'une part et production manufacturée ou services industriels d'autre part), mais cette proximité peut entraîner un effet de cumul notoire, qui représente un enjeu paysager. Compte-tenu de la modestie du parc d'activités et de la nature du projet (sablière, sans installations), l'enjeu est modéré.

BILAN DES ENJEUX PAYSAGERS



3. PRÉSENTATION DU PROJET

3.1. ÉLÉMENTS ESSENTIELS DU PROJET

La sablière en projet aura une durée d'exploitation de 15 ans, pour une production moyenne de 50000 tonnes par an. L'autorisation étant demandée pour une durée de 18 ans, les trois dernières années seront consacrées à la remise en état du terrain. À noter que celle-ci aura démarré bien avant, puisqu'elle suivra l'avancement de l'exploitation (cf. le phasage, présenté ci-après).

La remise en état prévoyant un remblaiement pour une restitution des surfaces exploitées à l'agriculture, l'accueil de matériaux inertes extérieurs est également sollicité dans ce projet.

La terre végétale sera stockée en périphérie sous forme de merlons qui serviront en outre à sécuriser le site et masquer en tout ou partie les vues sur les surfaces exploitées. Les matériaux de découverte seront, pour partie également stockés sous forme de merlon périphérique. Une autre partie sera utilisée pour les pistes de la sablière, le reste étant remblayé dans les zones à remettre en état au fur et à mesure de l'avancement de l'exploitation.

L'extraction se fera en partie sous eau (dans le secteur sud.) Les granulats extraits à la pelle hydraulique sur chenille seront transférés par camion sur les installations de la Petite Haie. De ce fait, aucune des trois parties du projet ne recevra d'installation de traitement.

Estimation des volumes de terre végétale et de matériaux de découverte

Secteur du périmètre	Épaisseur moyenne des terres végétales (en m)	Volumes des terres végétales (en m³)	Épaisseur moyenne des découvertes argileuses (en m)	Volumes des découvertes argileuses (en m³)
Secteur Nord et Ouest	0.2	25 000	0.2	25 000
Secteur Sud	0.4	18 000	0.3	13 500
TOTAL		43 000 m³		38 500 m³

Tableau extrait de la notice de cadrage

3.2. PHASAGE DE L'EXPLOITATION

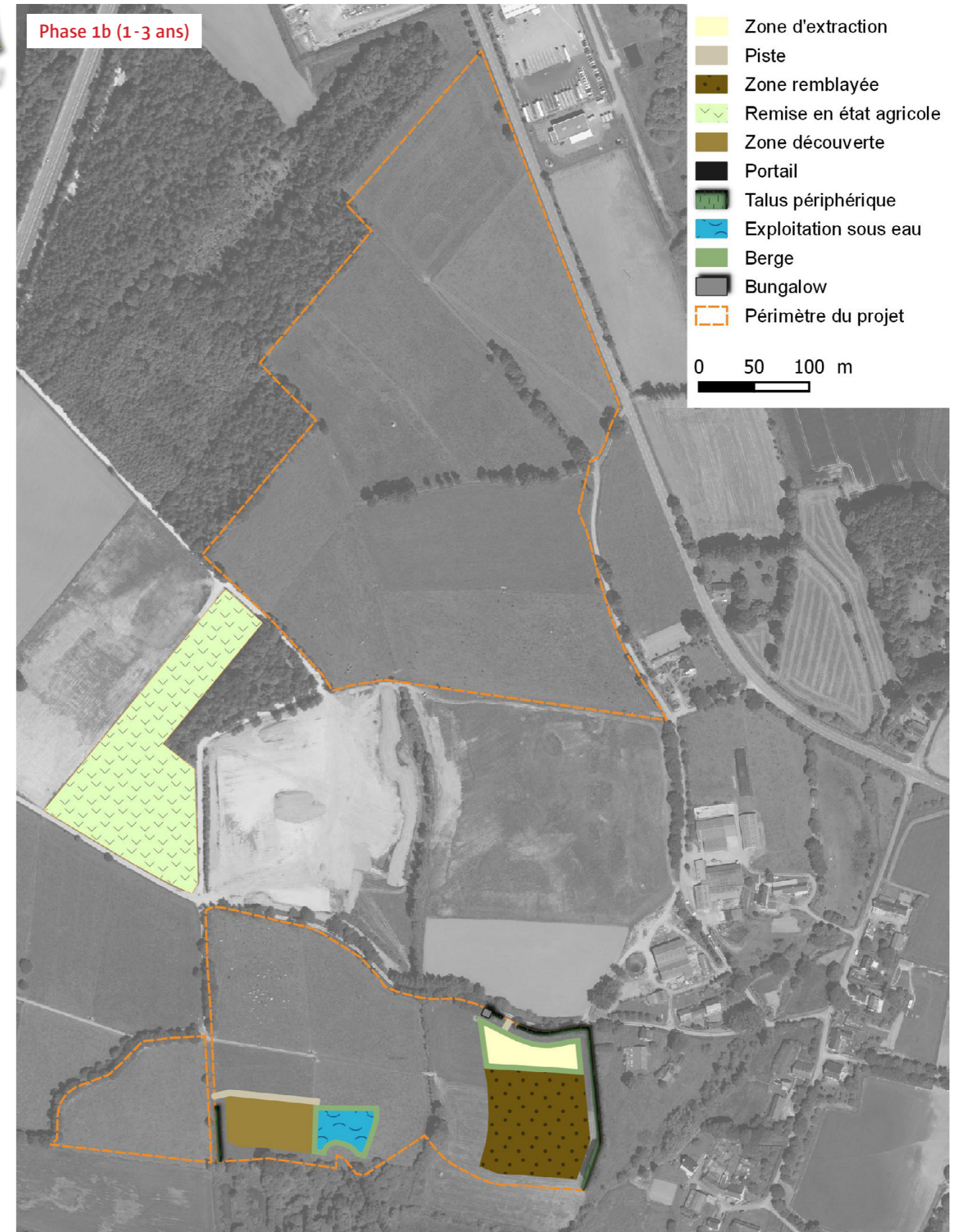
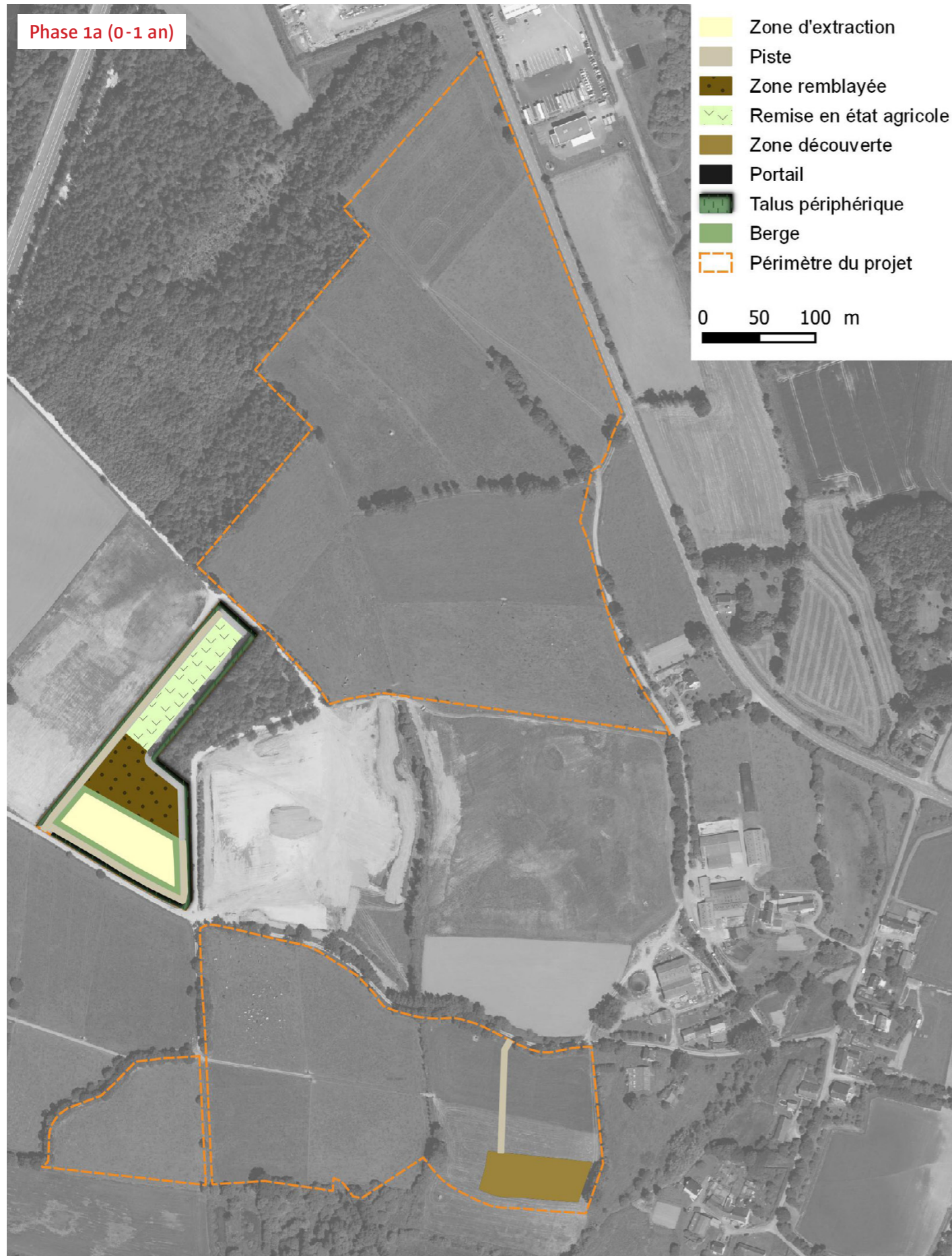
Les cartes des trois pages qui suivent présentent la progression de l'exploitation et de la remise en état par phase et par partie.

Détail du phasage

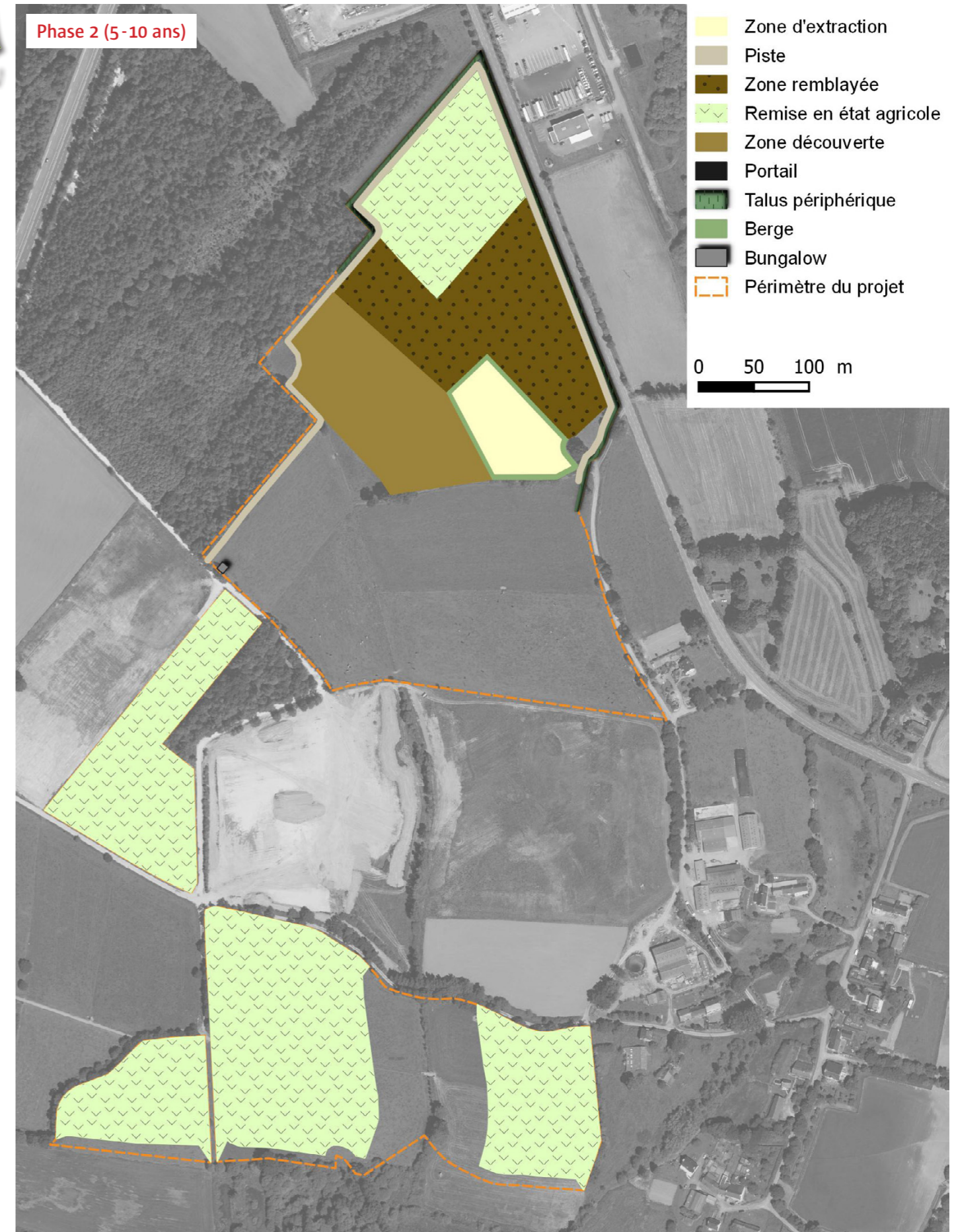
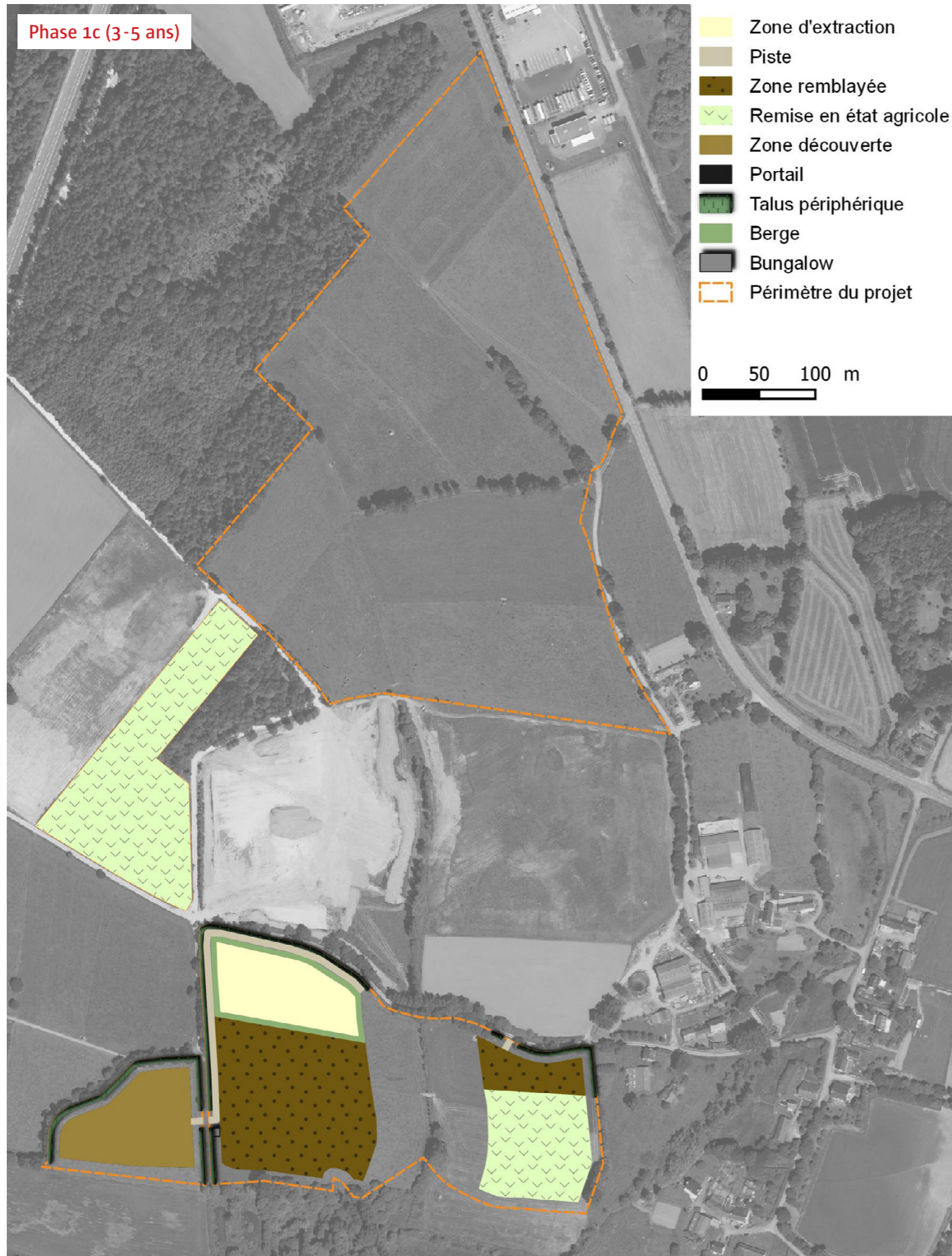
Phase	Période (années)	Progression des activités
1	Phase 1 : 0-5	<p>Phase 1a (0-1 an) : Exploitation du secteur Ouest du site et décapage du secteur Sud-Est du périmètre Remise en état progressive du Nord au Sud du périmètre exploité par remblaiement de l'excavation par des matériaux inertes extérieurs et les découvertes</p> <p>Phase 1b (1-3 ans) : Exploitation du secteur Sud de la sablière (d'Est en Ouest), le sud de ce secteur sera exploité sous eau, Remblaiement progressif du Sud au Nord des secteurs exploités par des matériaux inertes extérieurs et les découvertes Le secteur Ouest de la sablière sera remis en état.</p> <p>Phase 1 (0-5ans) : Exploitation des secteurs Ouest (avancée des extractions du Nord au Sud) et Sud de la sablière (avancée des extractions d'Est en Ouest), le sud de ce secteur sera exploité sous eau, Remblaiement progressif des secteurs exploités par des matériaux inertes extérieurs et les découvertes</p>
2	Phase 2 : 5-10 ans	<p>Exploitation de la partie Nord de la sablière (du Nord au Sud : parcelles ZI28, ZI27, ZI26, et début des extractions dans la parcelle ZI29), possible extraction sous eau au Nord du périmètre Remblaiement progressif suivant l'avancée des extractions par des matériaux inertes extérieurs et les découvertes Remise en état du secteur Sud de la sablière</p>
3	Phase 3 : 10-15 ans	<p>Suite et fin des extractions au Sud du secteur Nord de la sablière (ZI29 et ZI25) Remblaiement progressif suivant l'avancée des extractions par des matériaux inertes extérieurs et les découvertes Remise en état progressive du Nord au Sud du secteur Nord de la sablière</p>
4	Phase 4 : 15-18 ans	<p>Ces 3 dernières années (15-18 ans) sont consacrées à la remise en état de la sablière, notamment dans le secteur Nord.</p>

Tableau extrait de la notice de cadrage

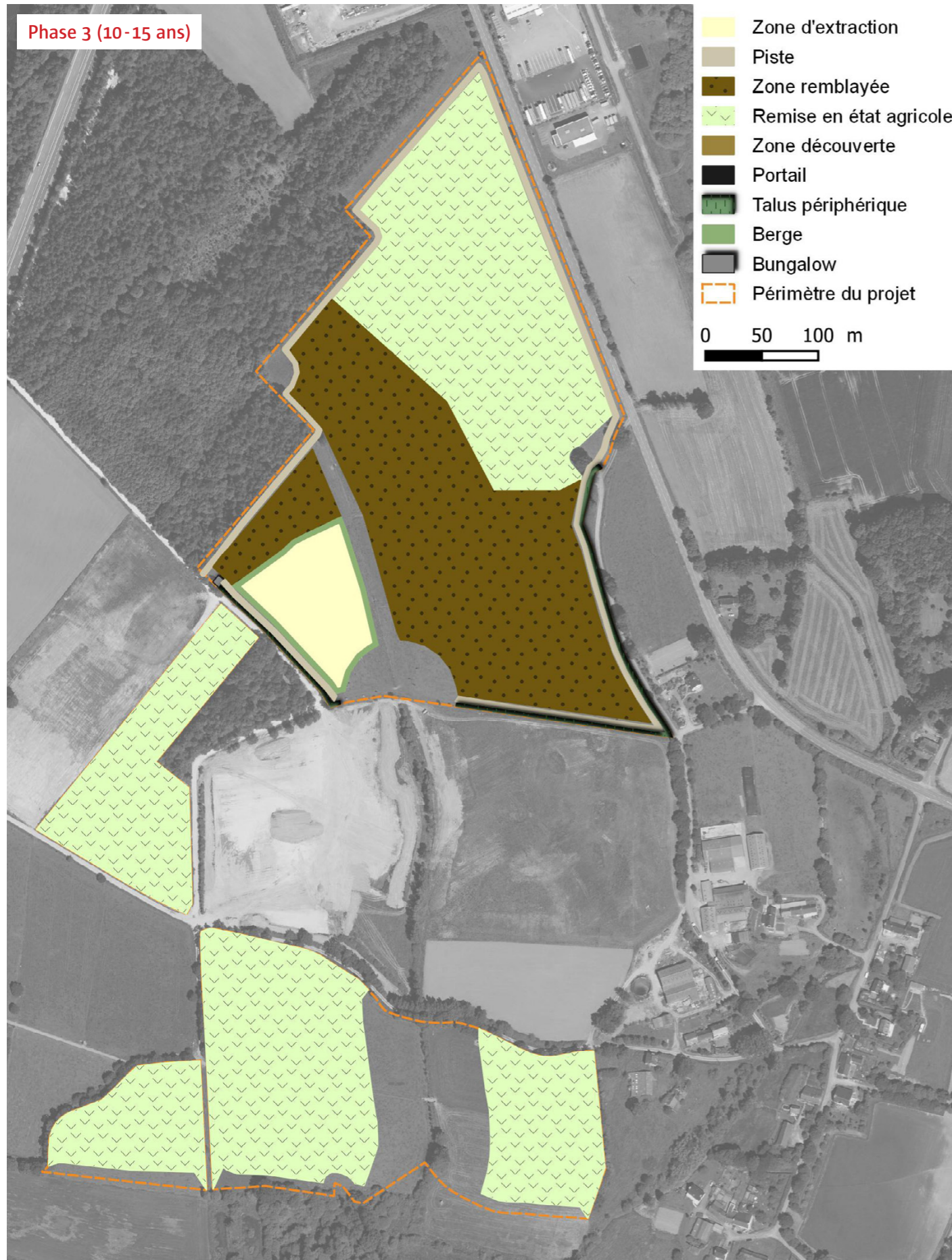
PHASAGE DU PROJET (DÉBUT)



PHASAGE DU PROJET (SUITE)



PHASAGE DU PROJET (FIN)



4. IMPACTS PAYSAGERS

4.1. IMPACTS TEMPORAIRES ET IMPACTS PERMANENTS

Un retour à l'état initial concernant les surfaces agricoles

Le principe de la remise en état retenu est celui d'un retour à la topographie initiale par remblaiement et d'une restitution à l'agriculture. Tous les aménagements (merlons, pistes...) seront démantelés. À l'issue de l'exploitation, il n'en restera par conséquent aucune trace visible. Le site retrouvera son parcellaire agricole initial.

Une suppression de haies bocagères

Des haies bocagères seront supprimées au centre de la partie nord, sur une longueur de 287 ml (voir localisation sur la carte de la page 35). Il s'agira du seul impact paysager permanent. Ceci se traduira par un renforcement de l'ouverture paysagère déjà conséquente. Cet impact sera compensé par la plantation de nouvelles haies bocagères. Ceci sera détaillé au chapitre suivant.

Des impacts sur deux secteurs à la fois au maximum

Le phasage prévoit une remise en état au fur et à mesure de l'avancement de l'exploitation. De ce fait, la partie ouest sera remise en état lors l'exploitation de la partie sud, cette dernière étant remise en état au début de l'exploitation de la partie nord. Les impacts simultanés ne concerneront donc au maximum que deux des trois parties du projet.

4.2. DES IMPACTS LIÉS AUX MERLONS, AU STOCKAGE DE MATÉRIAUX ET AUX SURFACES EXPLOITÉES

Le projet ne prévoit aucune installation de traitement sur les zones exploitées mais un bungalow de chantier. Les impacts seront de trois types :

- Les merlons périphériques, d'une hauteur d'environ 2 m, seront constitués des terres végétales et matériaux de découverte. Ils seront enherbés durant l'exploitation, avant d'être supprimés lors la remise en état. Leur hauteur reste suffisamment modeste pour éviter des effets de barrière depuis les vues lointaines, tout en atténuant les vues sur les zones exploitées.
- Les zones exploitées étant remises en état au fur et à mesure de l'avancement de l'exploitation, leur surface ne dépassera jamais les 7,1 ha (surface atteinte, en phase 3 en intégrant les zones en cours de remblaiement).
- Un impact lié au stockage des matériaux extraits : les sables et graviers extraits seront temporairement stockés pour être égouttés avant chargement dans les semi-remorques vers les ins-



Au nord de Pérué, en phase 3, le merlon périphérique va fermer la vue sur les zones d'extraction. À droite à l'arrière plan, la haie bocagère supprimée a été surlignée en blanc.



En phase 1b, c'est au sud de Pérué que la vue sur la vallée se fermera le temps de l'exploitation.

Voir page 31 la localisation des photomontages

tallations de la Petite Haie. Ces stocks représenteront de petits volumes, qui resteront peu de temps sur le secteur exploité. Cet impact provisoire sera donc faible.

4.3. IMPACTS SUR LES SECTEURS D'HABITAT ET LA VOIRIE DE DESSERTE LOCALE

4.3.6. A. Un impact temporaire sur le hameau de Pérué

Le hameau de Pérué sera concerné par le projet à des degrés divers selon les lieux et les phases :

La zone sud-est sera exploitée en phase 1. Le merlon périphérique fermera totalement la vue sur la vallée depuis des abords de la partie sud du hameau. S'agissant d'un chemin d'exploitation très peu fréquenté, l'impact sera faible. Il cessera lors de la remise en état de cette zone avec la suppression du merlon.

La zone nord sera exploitée en phases 2 et 3 et remise en état en phase 4. En phase 2, l'exploitation aura lieu dans la pointe nord de la zone, à environ 200 m de l'habitation la plus proche. Du fait de la topographie – le hameau étant en contrebas – la zone exploitée sera peu visible, d'autant que le merlon périphérique la masquera en grande majorité. L'impact sera faible.

En phase suivante, le merlon sera prolongé jusqu'au nord du hameau. Le paysage se fermera totalement durant cinq ans, avant de se rouvrir lors de la suppression du merlon et la remise en état en phase 4. L'impact sera par conséquent fort durant les phases 3 et 4 puis nul ensuite.

4.3.6. B. Un impact faible sur la N 166

Le projet ne générera pas de remblai autre que des stocks de matériau en attente de leur transfert sur les installations de la Petite Haie. Le site se signalera en phase 1a par les merlons périphériques. Distants de 200 m ou plus, ils resteront sous la ligne d'arbres qui longe l'horizon. Une fois enherbés, ils seront peu visibles. Cette partie sera remise en état dès la phase 1b.

Les autres parties, exploitées ultérieurement, ne sont pas visibles. Par conséquent, l'impact sera faible et limité à la phase 1, remise en état comprise.

4.3.6. C. Un impact modéré sur la D 764

L'exploitation de la partie nord aura lieu en phases 2 et 3. Elle commencera par l'édification du merlon périphérique le long de la route départementale. Durant la phase 2, le site sera masqué par ce merlon. Dès lors que celui-ci est édifié avec soin et ne dépasse pas une hauteur de 2 m, son impact restera modéré. D'autant qu'il évitera une vue de proximité sur la zone exploitée.



Depuis la N 166, les merlons bordant la zone exploitée en phase 1a seront très discrets, relégués à l'arrière-plan, sous la ligne des arbres.



Voir page 31 la localisation des photomontages



La partie nord du secteur du projet sera masquée depuis la D 764 par le merlon périphérique. Si celui-ci ne dépasse pas les 2 m de hauteur, la vue doit pouvoir continuer là s'étendre jusqu'au sommet du coteau opposé.

En phase 3, ce merlon aura été supprimé et la vue se rouvrira vers le sud : la zone d'extraction sera visible à l'arrière de celle remise en état (après son exploitation en phase 2), à une distance comprise entre 85 m et 250 m.

Pour chacune de ces deux phases, l'impact sera modéré. Il se traduira dans un premier temps par une fermeture du paysage vers la vallée et dans un second temps par la vision au second plan des travaux de remblaiement dans un paysage davantage ouvert qu'aujourd'hui, du fait de la suppression de la haie bocagère présente au centre de la zone d'exploitation.

4.3.6. D. Un impact très faible sur la voirie communale

L'analyse de l'état initial a mise en évidence le peu de relations visuelles qu'entretient le secteur du projet avec le réseau routier communal.

Une seule vue dominante depuis le nord-est (voie communale menant au bourg *via* le hameau de Rochefort) permettra d'apercevoir à l'arrière-plan l'exploitation en phases 2 et 3 d'une manière partielle et lointaine. Le merlon périphérique diminuera la surface perçue de la zone exploitée et les fragments de haies bocagères qui subsistent fragmenteront la vue. Les deux linéaires de haies supprimés ouvriront davantage le paysage, qui conservera cependant son arrière-plan boisé.

L'impact sur le paysage perçu depuis le réseau routier communal sera très faible



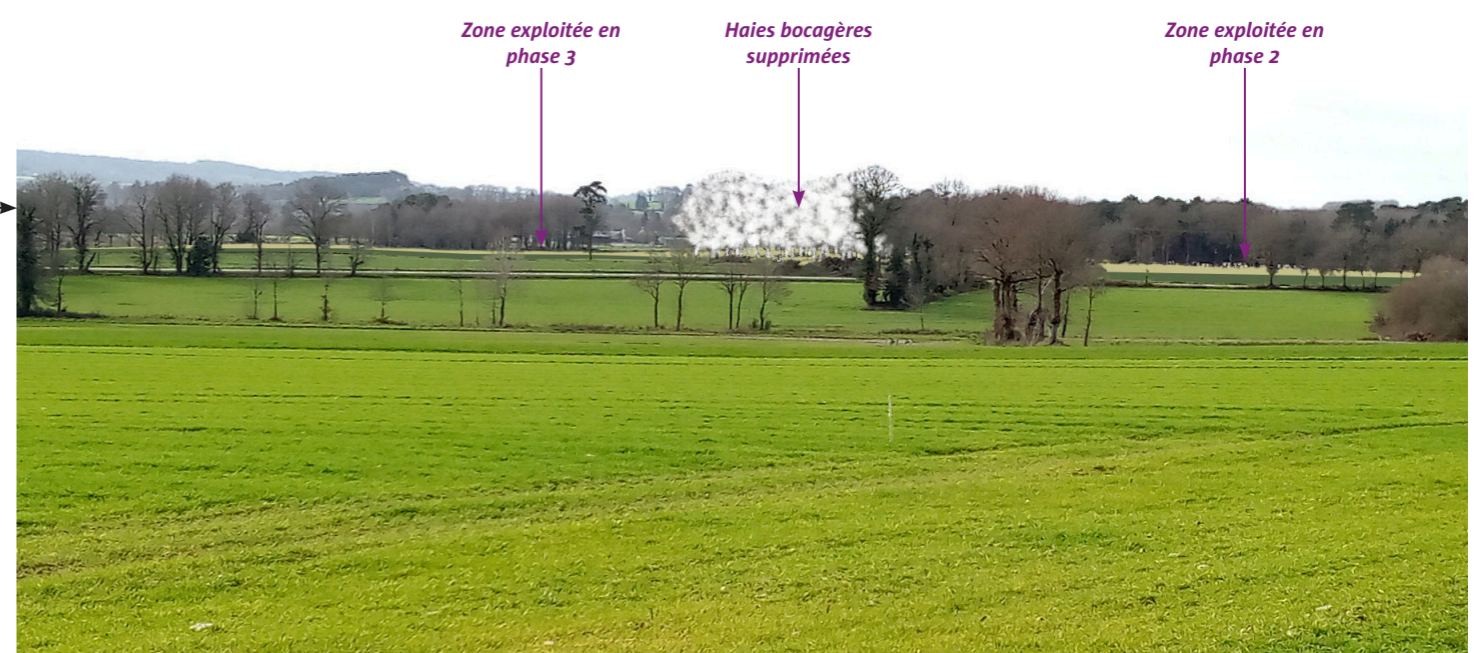
À la suite de la remise en état de la partie nord du secteur du projet, la vue depuis la D 764 s'étend de nouveau dans le fond de vallée. Le secteur en cours de remblaiement est assez éloigné pour que son emprise visuelle reste faible.

Voir page 31 la localisation des photomontages

16b

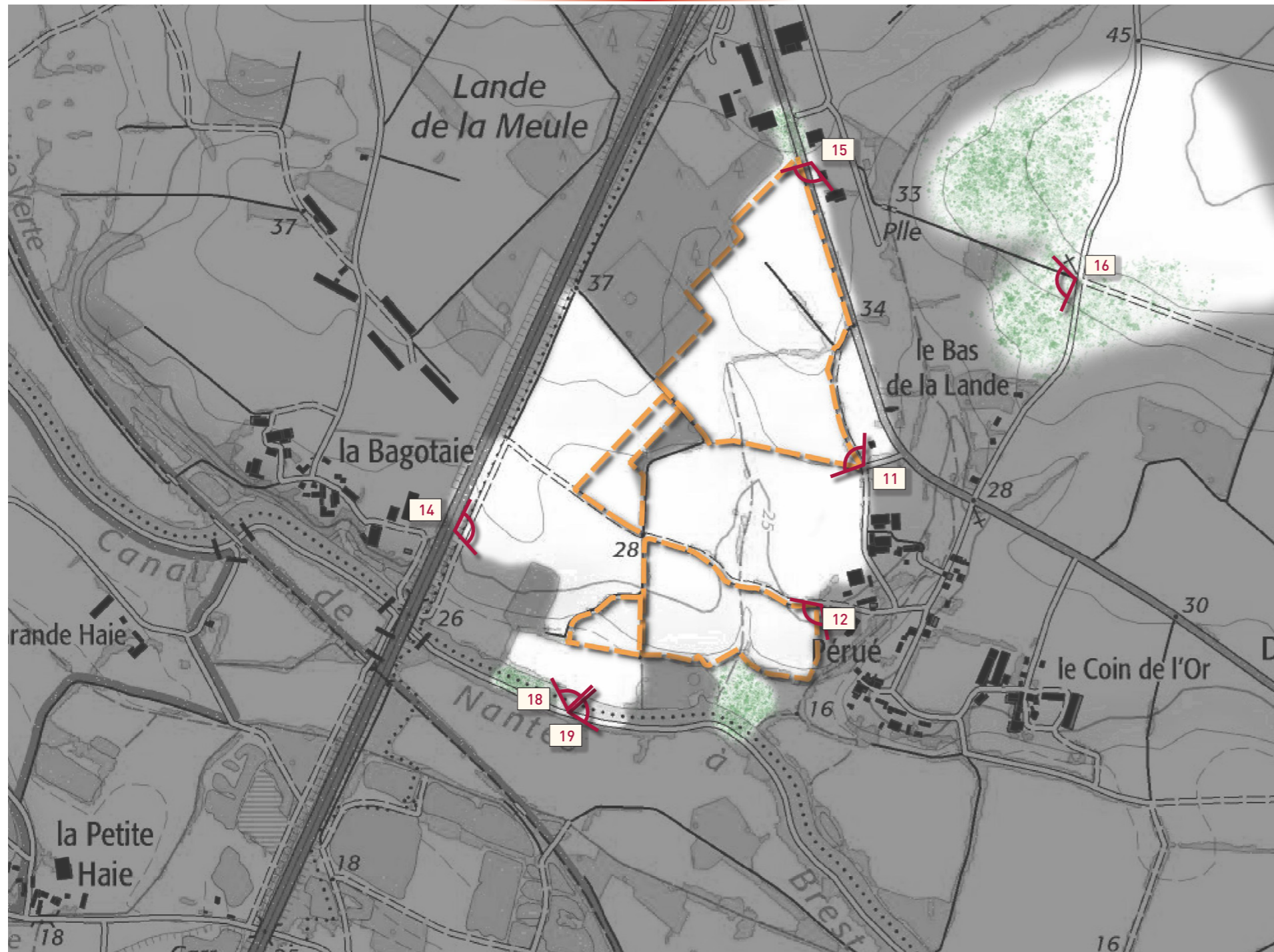


Zoom








Vue sur la partie nord de la sablière depuis la voie communale passant en haut de coteau à l'est. À noter que les deux parties seront exploitées successivement : lorsque l'une des deux parties sera exploitée comme sablière, l'autre partie sera en prairie ou culture.

LOCALISATION DES PHOTOMONTAGES



Visibilité du projet

-  Vue ouverte
-  Vue filtrée à fermée par la végétation
-  Pas de relation visuelle avec la carrière ou l'emprise de l'extension
-  Périmètre du projet
-  Prise de vue



4.4. IMPACTS SUR LE TOURISME ET LES LOISIRS

Un impact temporaire fort depuis le fond de vallée

Sont uniquement concernés l'Oust et le chemin de halage. La partie sud, la seule exposée visuellement depuis le fond de vallée, sera exploitée en fin de phase 1. Son inclinaison vers le sud favorise cette exposition visuelle.

La proximité de la zone inondable inscrite au plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) de l'Oust ne permet pas de prévoir un merlon périphérique sur la frange sud du secteur exploité.

De ce fait, l'impact sera fort durant l'exploitation de la partie sud-ouest car aucun masque visuel n'est présent pour atténuer cette vue. Il sera faible à modéré pour la partie sud-est, majoritairement masquée derrière les bosquets qui bordent la zone humide séparant cette zone du canal (à droite sur la photo ci-dessous). Dans les deux cas il s'agira d'un impact temporaire, l'exploitation de chaque zone étant prévue pour une durée de deux ans, remblaiement compris. Le

site retrouvera ensuite son aspect initial et aucune structure végétale (bosquet, haie, arbre isolé) n'aura été affectée.

Pas d'impact significatif sur la voie verte

L'état initial a mis en évidence l'absence de relation visuelle significative qu'entretient la voie verte Mauron - Questembert avec le secteur du projet, du fait de la forte densité végétale qui borde l'ancienne voie ferrée et le chemin de halage, et du fait de l'éloignement (voir page 17).

Le projet sera totalement masqué, voire très faiblement visible, dans les rares et étroites fenêtres visuelles, et plutôt l'hiver, quand la voie verte est la moins fréquentée.

Ceci ne générera pas d'impact significatif.

4.5. PAS D'IMPACT SUR LE PATRIMOINE PROTÉGÉ

Compte tenu de l'absence de relation visuelle entre l'exploitation et les monuments historiques recensés dans l'état initial, le projet ne comportera pas d'impact visuel sur ceux-ci.



Vue ouverture sur la partie sud, depuis le chemin de halage. En phases 1b à 2, la sablière exploitera successivement les zones colorisées en beige sur cette photo. Les merlons périphériques (stockage de la terre végétale) sont situés hors zone inondable. Ils seront supprimés lors de la remise en état de ce secteur en phase 2.

4.6. UN IMPACT CUMULÉ DES ICPE TRÈS FAIBLE À NUL

Une activité répartie sur trois lieux

L'exploitation de cette sablière sera en partie simultanée à celle autorisée en rive opposée (sablière de la Grande Haie) prévue selon les mêmes modalités, mais pour une durée de sept ans, dont deux seront consacrées à la fin de la remise en état. Toutes deux alimenteront les installations de la Petite Haie.

Du point de vue de l'exploitation, ces trois sites répartis de part et d'autre de la rivière fonctionnent comme une seule entité. D'un point de vue paysager, ils sont en revanche interprétés comme trois unités différentes, qui vont potentiellement générer un effet de cumul.

La concentration des différents secteurs dans une zone de 2,2 km de longueur assurera un regroupement minimisant un éventuel effet de mitage. Par ailleurs, la remise en état en surface agricole n'augmentera pas le nombre de plans d'eau résiduels issus des anciennes sablières.

Un effet de cumul évité depuis le canal et le chemin de halage

L'absence d'intervisibilité entre la sablière du Couëdic et les deux autres secteurs, situés en rive opposée, évite dans tous les cas un effet de cumul direct. En revanche, le parcours le long du canal et du chemin de halage pourrait théoriquement occasionner un effet de cumul indirect durant l'exploitation de la partie sud de la sablière du Couëdic avec la sablière de la Grande Haie.

L'exploitation de la partie sud débutera en phase 1b au sud-est puis se déplacera au sud-ouest en phase 1c et en phase 2.

L'exploitation de la sablière de la Grande Haie sera alors en cours d'achèvement : elle se situera sur le secteur sud (cf. carte ci-contre).

Des trois secteurs composant la sablière de la Grande Haie, c'est le plus éloigné du canal et de son chemin de halage. C'est aussi celui dont l'exploitation sera la moins visible.

Le photomontage ci-dessous illustre la perception attendue depuis le chemin de halage.

Au final, l'effet de cumul sera très faible à nul, selon l'avancement exact de l'exploitation de la sablière de la Grande Haie.

L'effet de cumul avec les installations de la Petite Haie sera limité à une vue lointaine et partielle depuis le coteau sud sur une voie communale (cf. photo n° 17, page 17), uniquement en phase 1a. Ceci sera très ponctuel, dans l'espace comme dans le temps (limité à la première année d'exploitation).

Peu d'effet de cumul avec les autres ICPE

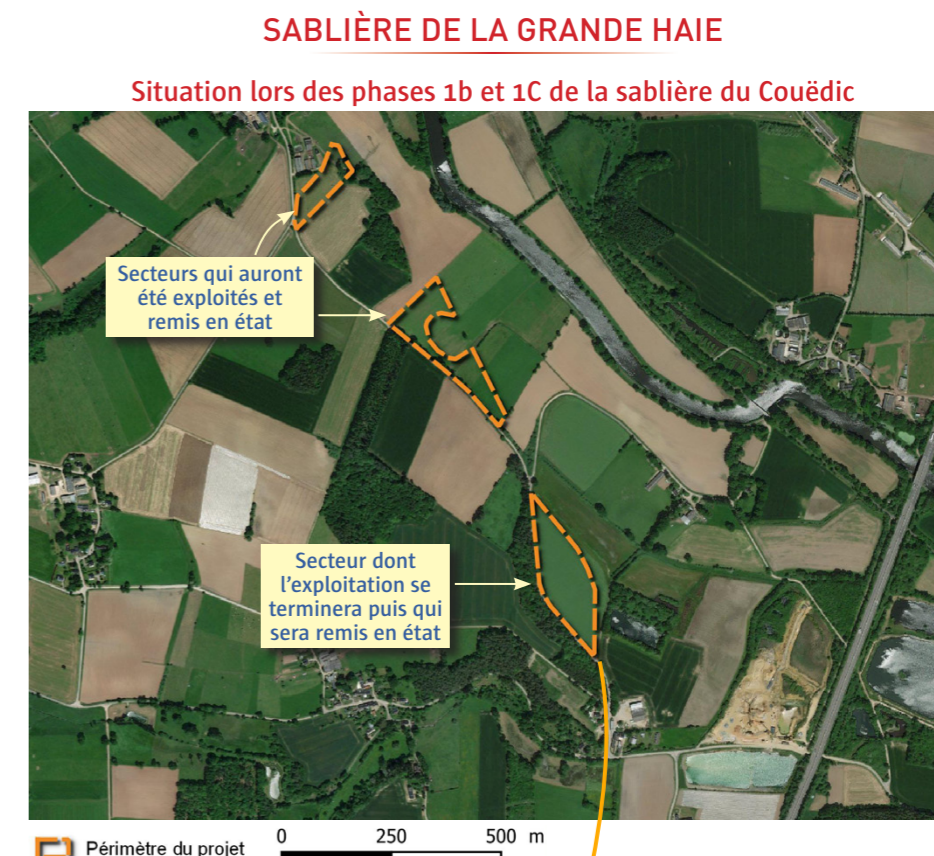
Le caractère très spécifique d'une sablière vis-à-vis des autres installations classées pour la protection de l'environnement (bâtiments d'élevage, bâtiments industriels...) évite une augmentation de l'emprise visuelle du parc d'activités du Val d'Oust, contiguë à la sablière. Cette proximité présente une cohérence par la concentration d'activités sur un même lieu, sans que cela se traduise par l'édification de nouveaux bâtiments.

Au final, l'effet de cumul entre les ICPE sera faible durant l'exploitation et nul à la suite de la remise en état.



Source : Demande d'autorisation d'exploiter la sablière de la Grande Haie - Étude paysagère - Novembre 2019

Photomontage de l'exploitation de la partie sud de la sablière du Couëdic, vue depuis le canal de Nantes à Brest. Quoique la vue soit ouverte, les tronçons de haie qui subsistent fractionneront la vue sur les merlons, qui s'inscriront dans la trame paysagère. La zone exploitée ne sera pas visible.



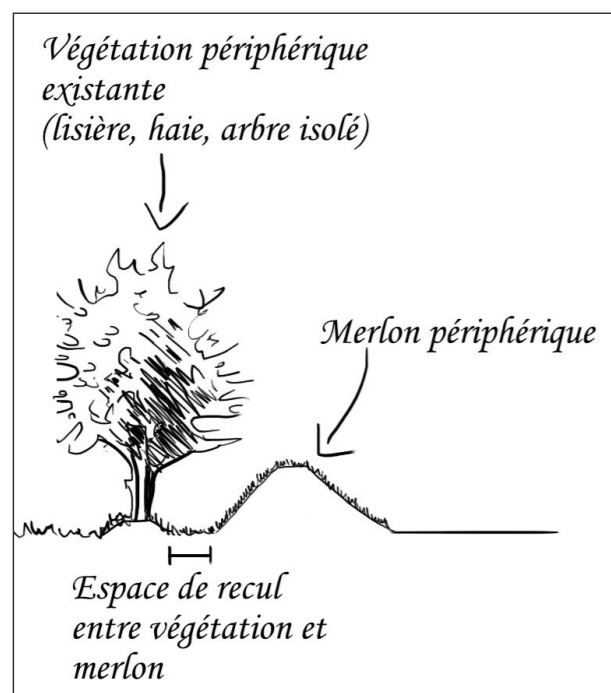
5. MESURES D'ÉVITEMENT, DE RÉDUCTION, DE COMPENSATION ET D'ACCOMPAGNEMENT

Sont présentés dans un premier temps les principes retenus pour l'intégration paysagère des différents éléments du projet, selon le déroulé «mesures d'évitement, de réduction, de compensation (ERC)» et d'accompagnement.

Suivent dans un second temps la présentation des modalités techniques de mise en oeuvre de ces mesures, la palette végétale et une estimation leur coût financier.

5.1. UNE MESURE D'ÉVITEMENT RELATIVE À LA VÉGÉTATION PÉRIPHÉRIQUE

La végétation ligneuse présente en limite de parcelle sera conservée en intégralité lors de l'exploitation, qu'il s'agisse des haies bocagères, arbres isolés ou lisières. Pour cela, les merlons périphériques prévus pour le stockage des matériaux de découverte et destinés à la remise en état seront implantés en léger recul des haies afin de préserver les arbres d'un enfouissement de leur collet, qui les ferait dépérir. Ces talus préserveront par ailleurs les végétaux de risques de dégradation par les engins lors de l'exploitation par le recul qu'il imposent aux pistes.



Croquis de principe d'implantation des merlons périphériques en recul de la végétation existante.



Effet attendu lors de la phase 2, pour une haie bocagère plantée sur talus en début de phase 1. Après plusieurs années de croissance, les végétaux auront atteint une taille suffisante pour masquer en tout ou partie (selon la saison) le merlon périphérique longeant la D 764.

5.2. UNE RÉDUCTION DES IMPACTS VISUELS PAR LA PRÉSENCE DES MERLONS PÉRIPHÉRIQUES

Les merlons périphériques combinent la fonction de stockage des matériaux et de la terre végétale destinés à la remise en état, avec une limitation, voire une fermeture des vues sur les zones exploitées. Leur taille relativement modeste et leur enherbement limitent l'impact des merlons en eux-mêmes.

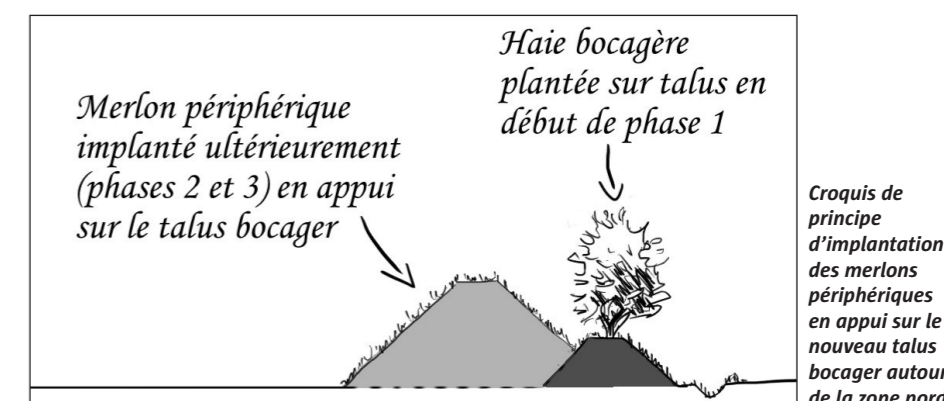
Ils auront un effet important dans l'atténuation de l'impact visuel des zones d'extraction. Cet effet bénéfique sera supérieur à leur impact. Leur présence sera limitée au temps d'exploitation de chaque zone.

5.3. UNE MESURE DE COMPENSATION RELATIVES AUX HAIES BOCAGÈRES

Des haies bocagères seront plantées sur talus en limite nord, est et sud du secteur nord. Elles seront installées dès le début de la phase 1. Ainsi, elles auront plusieurs années de croissance lorsque le secteur nord sera exploité, en phases 2 et 3, ce qui permettra d'atténuer la vue sur le merlon périphérique depuis la D 764.

Les merlons périphériques pourront être disposés en appui contre le talus de la haie bocagère. Il s'agira toutefois de veiller à ne pas

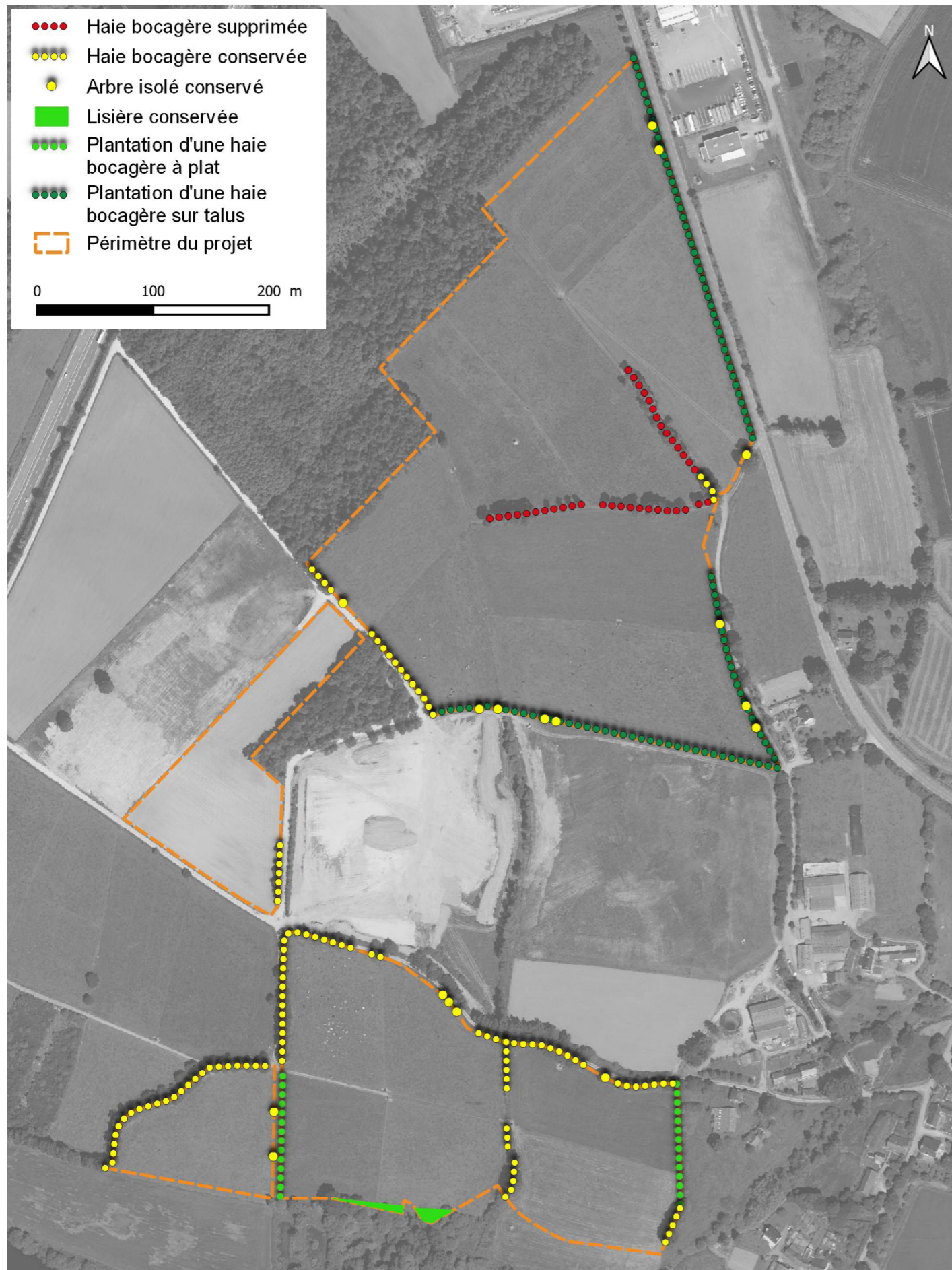
recouvrir la végétation ni la dégrader durant les travaux de constitution puis de suppression du merlon.



Deux autres linéaires seront plantés à plat, de part et d'autre du secteur sud, également en début d'exploitation. Leur intérêt se situe davantage dans le renforcement général du maillage bocager, sans répondre à un enjeu aussi fort qu'autour de la partie nord durant l'exploitation. Lors de l'édification du merlon périphérique, il sera maintenu un recul tel qu'évoqué précédemment vis-à-vis de la végétation existante.

Ces plantations représenteront un linéaire de 1034 ml dont 823 ml sur talus et 211 ml à plat. Elles viendront en compensation des 287 ml de haie bocagère supprimés.

IMPACTS SUR LES HAIES ET MESURES ERC ET D'ACCOMPAGNEMENT



ESQUISSE DE LA REMISE EN ÉTAT



5.4. PRÉCISIONS TECHNIQUES RELATIVES AUX AMÉNAGEMENTS

5.3.1. Gestion de la terre végétale

La terre sera stockée en merlons d'une hauteur maximale de 2 m afin de garder ses propriétés agronomiques. En fin d'exploitation, elle sera régaliée sur les surfaces remblayées, puis sera décompactée avant d'être restituée à l'agriculture. Les travaux seront réalisés en dehors de périodes de gel et de pluie intense.

5.3.2. Palette végétale et techniques de végétalisation

5.3.2. A. Plantation des haies bocagères

Les haies bocagères seront constituées de jeunes plants en motte forestière: cette présentation offre le meilleur compromis entre une adaptation au sol en place, un taux de reprise élevé (souvent proche de 100%) et une bonne vitesse de croissance. La palette végétale à utiliser est présentée dans le tableau ci-contre.

Dans l'idéal, les plants proviendront d'une pépinière bénéficiant du label « Végétal local » qui garantit l'origine bio-géographique et la qualité génétique des végétaux. Dans le cas présent, ils seront adaptés aux conditions du Massif armoricain.

La densité de plantation sera de 1 plant / ml. Il sera mis en place, préalablement à la plantation, un paillage biodégradable: paille, rouleau de fibres de bois compressées...

Il est prévu une protection individuelle par manchon anti-rongeurs de tous les jeunes plants des essences de haut-jet (env. 15% du total des plantations). Là encore, on privilégiera des matériaux biodégradables.

5.3.2. B. Semis des merlons périphériques

Les flancs des merlons périphériques seront semés d'un Ray Grass, afin d'accélérer leur végétalisation et d'éviter les ravinements. Ils seront entretenus par une fauche annuelle (de préférence tardive) et feront l'objet d'une surveillance pour éviter le développement d'espèces indésirables (plantes invasives, chardons...)

5.3.2. C. Semis des surfaces remises en état

Les surfaces remises en état étant destinées à un usage agricole, elles seront semées en phacélie (engrais vert précédant une remise en culture) avant restitution aux propriétaires. La végétalisation se fera le plus rapidement possible afin d'éviter de laisser les surfaces nues.

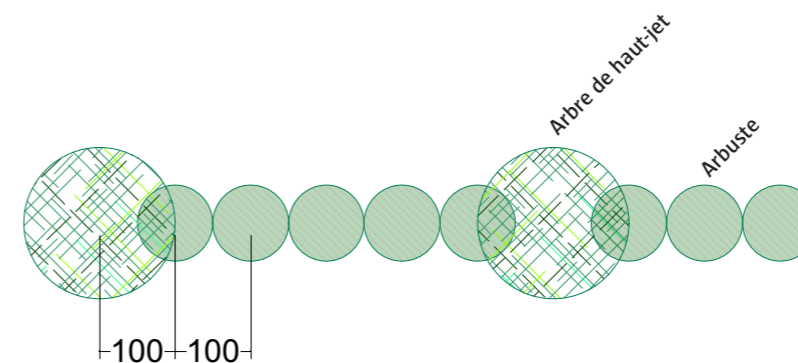
Végétaux préconisés pour les plantations

Essences	Usage
Arbres de haut-jet	
Bouleau verruqueux (<i>Betula pendula</i>)	x
Chataîgnier (<i>Castanea sativa</i>)	x
Chêne pédonculé (<i>Quercus robur</i>)	X
Merisier (<i>Prunus avium</i>)	x
Arbustes et arbres de 3^e grandeur	
Alisier torminal (<i>Sorbus torminalis</i>)	x
Charme (<i>Carpinus betulus</i>)	x
Cornouiller mâle (<i>Cornus mas</i>)	X
Églantier (<i>Rosa canina</i>)	x
Érable champêtre (<i>Acer campestre</i>)	X
Fusain d'Europe (<i>Eonymus fortunei</i>)	x
Noisetier (<i>Corylus avellana</i>)	X
Poirier commun (<i>Pyrus communis</i>)	x
Prunellier (<i>Prunus spinosa</i>)	x
Troëne (<i>Ligustrum vulgare</i>)	x
Sureau noir (<i>Sambucus nigra</i>)	x
Viorne obier (<i>Viburnum opulus</i>)	x

X: essence principale

x: essence d'accompagnement

MODULE DE PLANTATION DE LA HAIE BOCAGÈRE



Disposition aléatoire des arbres de haut-jet sur la ligne **Les cotes sont en centimètres**

5.5. PHASAGE ET ESTIMATION DU COÛT DES TRAVAUX DE VÉGÉTALISATION

Les travaux de terrassement pouvant être réalisés en interne, ils ne sont pas compris dans l'estimation. Ceci intègre le stockage de la terre végétale, puis son régalage.

Les travaux de végétalisation seront, soit effectués en interne, soit externalisés auprès d'une entreprise de travaux paysagers et/ou forestiers. Le coût des travaux présenté ci-dessous est par conséquent à titre indicatif: le cas échéant, les prestations réalisées en interne en seront déduites.

Concernant la plantation des haies bocagères, il a été considéré un entretien des végétaux sur trois ans, afin de garantir une bonne croissance future de la haie.

Coût des travaux de végétalisation (présentés à titre indicatif)

Désignation	Unité	Quantité par phase						PU	Coût par phase						Total
		1a	1b	1c	2	3	RE		1a	1b	1c	2	3	RE	
Plantations bocagères															
Travaux de sol au droit des lignes de plantation	ml	1 034	/	/	/	/	/	0,75 €	776 €	/	/	/	/	/	776 €
Fourniture et mise en place du paillage biodégradable en rouleaux	ml	1 034	/	/	/	/	/	2,30 €	2 378 €	/	/	/	/	/	2 378 €
Fourniture et mise en place des jeunes plants forestiers ou de porte-greffes	U	1 034	/	/	/	/	/	2,10 €	2 171 €	/	/	/	/	/	2 171 €
Fourniture et mise en place des manchons anti-rongeurs sur les futurs haut-jets (15% du total)	U	155	/	/	/	/	/	0,90 €	140 €	/	/	/	/	/	140 €
Entretien des végétaux sur trois ans	U	1 034	/	/	/	/	/	1,80 €	1 861 €	/	/	/	/	/	1 861 €
Sous-total travaux de plantations linéaires									7 326 €						7 326 €
Semis															
Semis des flancs de merlon	m²	3 930	1 490	3 650	3 810	3 000	/	0,07 €	275 €	104 €	256 €	267 €	210 €	/	1 112 €
Travaux de sol avant semis de prairies : Sous-solage et travail superficiel	Ha	0,32	1,57	1,00	2,90	3,13	8,27	700,00 €	224 €	1 099 €	700 €	2 030 €	2 194 €	5 789 €	12 036 €
Semis d'une prairie par engins agricoles	Ha	0,32	1,57	1,00	2,90	3,13	8,27	300,00 €	96 €	471 €	300 €	870 €	940 €	2 481 €	5 158 €
Sous-total travaux de semis									595 €	1 674 €	1 256 €	3 167 €	3 344 €	8 270 €	18 306 €
Total HT, hors travaux réalisés en interne									7 921 €	1 674 €	1 256 €	3 167 €	3 344 €	8 270 €	25 632 €
Soit total TTC															30 758 €
Arrondi à															31 000,00 €

5.6. SYNTHÈSE DES IMPACTS ET DES MESURES ASSOCIÉS AUX EFFETS SUR LE PAYSAGE

Thème	Nature de l'enjeu	Niveau de l'enjeu	Nature de l'impact Direct / Indirect Temporaire / Permanent	Niveau de l'impact brut	Mesures				Niveau de l'impact résiduel temporaire	Niveau de l'impact résiduel permanent
					Éviter	Réduire	Compenser	Accompagner		
Le relief et l'hydrographie	Projet situé à mi-coteau en rive nord de la vallée de l'Oust, à l'interface des Monts de Caro. Le relief est très atténué sur le secteur du projet. Pente moyenne d'environ 2 % vers le sud. Enjeu lié à la modification de la topographie	Modéré	Impact direct temporaire faible des zones d'extraction et des merlons périphériques. Remblaiement pour retour à la topographie initiale en fin d'exploitation.	Faible	/	/	/	/	Faible	Nul
Les structures végétales du paysage	Paysage en mosaïque dominé par les grandes surfaces de culture en partie supérieure du coteau et par les prairies en fond de vallée. Maillage bocager résiduel. Présence d'un bois au nord (landes de la Meule) et de bosquets épars.	Modéré	Impact direct permanent par la suppression de haies bocagères dans la partie nord.	Modéré	Évitement de la trame végétale périphérique (arbres isolés, haies, lisière).	/	Renforcement du maillage bocager par de nouvelles plantations.		Modéré	Faible à nul selon la croissances végétaux.
Perception depuis les lieux d'habitat proches	Perception proche depuis les abords du hameau de Pérué.	Fort	Impact direct temporaire durant l'exploitation du secteur sud (phase 1b) et du secteur nord (phases 2 et 3).	Faible (sud) à fort (nord)	/	Atténuation de la vue sur les zones d'extraction par les merlons périphériques.	/	/	Faible (sud) à modéré (nord)	Nul
Perception depuis les voies de communication proches	Séquence paysagère d'environ 200 m le long de la N 166, dans le sens Vannes - Ploërmel, à son passage au niveau du terrain naturel.	Fort	Impact direct temporaire limitée à la phase 1a : vue du merlon de la partie ouest à plus de 200 m.	Faible	/	/	/	/	Faible	Nul
	Séquence paysagère d'environ 600 m le long de la D 764 longeant la partie nord du périmètre du projet. Ouverture visuelle vers la vallée de l'Oust avec le secteur du projet au premier plan.	Fort	Impact direct temporaire durant la phase 2 (vue fermée par le merlon longeant la route) et la phase 3 (réouverture du 1er plan et recul du merlon).	Modéré	/	Plantation d'une haie bocagère sur talus.			Faible	Nul
	Réseau communal ponctuellement concerné au nord (vue dominante mais partielle entre le Bas de la Lande et le bourg de Saint-Abraham).	Faible	Impact direct temporaire par la vue dominante mais très partielle sur la partie nord en phases 2 et 3.	Très faible	/	Atténuation de la vue sur les zones d'extraction par les merlons périphériques.	/	/	Très faible à nul	Nul

Thème	Nature de l'enjeu	Niveau de l'enjeu	Nature de l'impact Direct / Indirect Temporaire / Permanent	Niveau de l'impact brut	Mesures				Niveau de l'impact résiduel temporaire	Niveau de l'impact résiduel permanent
					Éviter	Réduire	Compenser	Accompagner		
Le tourisme et les loisirs	Fort relation visuelle avec le canal de Nantes à Brest et le chemin de halage, axes touristiques structurants au niveau régional, voire national.	Fort	Impact direct temporaire en de phases 1b à 2 par une vue sur l'exploitation de la partie sud depuis le canal et son chemin de halage.	Modéré en phase 1b. Fort en phase 1c et 2	/	Pas de possibilité de réduction visuelle par merlon (zone inondable)	/	/	Modéré en phase 1b. Fort en phase 1c et début de phase 2. Nul en fin de phase 2 et en phases 3 et 4	Nul
	Pas de visibilité depuis la voie verte Mauron - Questembert, axe structurant au niveau régional.	Nul	/	Nul	/	/	/	/	Nul	Nul
Le patrimoine protégé	Aucune covisibilité avec le patrimoine protégé.	Nul	/	Nul	/	/	/	/	Nul	Nul
Effet de cumul avec les autres sablières ou carrières	Projet de sablière de la Grande Haie en rive sud de l'Oust, de l'autre côté de la N 166. Les installations, implantées à la Petite Haie, sont communes aux deux sablières.	Modéré	Effet de cumul indirect très faible depuis la N 166 avec les installations de la Petite Haie. Effet de cumul indirect faible avec la sablière de la Grande Haie depuis le canal et son chemin de halage. Impact temporaire.	Faible	/	/	/	/	Faible	Nul
Effet de cumul avec les autres ICPE	Parc d'activités du Val d'Oust, contigu au secteur du projet au nord, le long de la D 766.	Modéré	Effet de cumul peu ressenti car deux types d'activités différentes et pas de construction de bâtiments sur la sablière.	Faible	/	Merlon périphérique et haie bocagère sur talus	/	/	Très faible	Nul